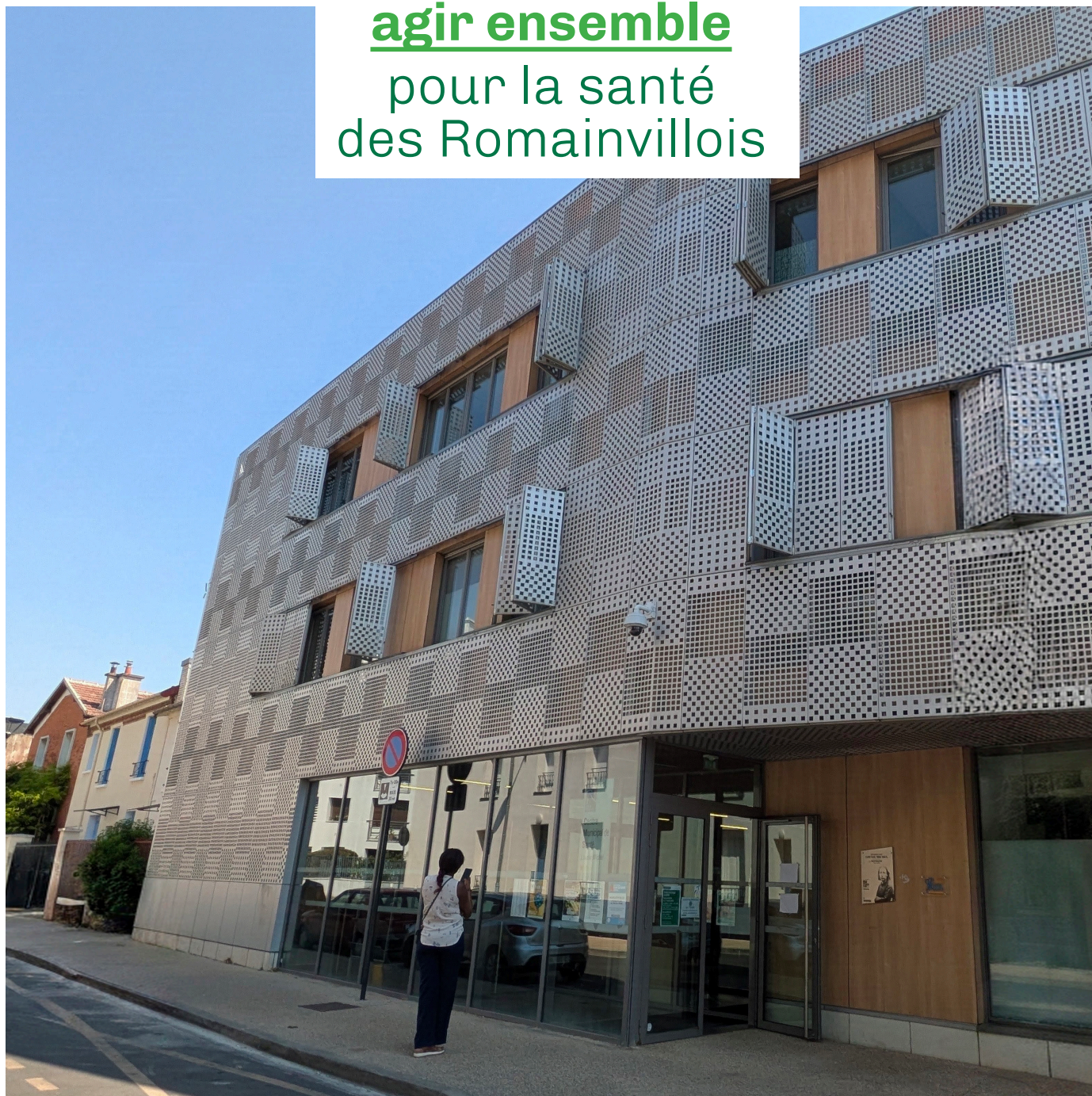


Diagnostic territorial santé

agir ensemble
pour la santé
des Romainvillois



Romainville a toujours considéré la santé comme un droit et un enjeu collectif essentiel. Chacun doit pouvoir se soigner, être accompagné en cas de difficulté, prévenir la maladie et préserver son autonomie, quel que soit son quartier, ses revenus ou sa situation personnelle.

Le diagnostic territorial de santé que nous avons mené avec les acteurs du territoire le confirme : les besoins sont importants et les inégalités de santé demeurent une réalité dans notre commune. Romainville est confrontée à une sous-dotation médicale, avec une offre de médecine générale inférieure à la moyenne nationale et certaines spécialités absentes. L'accès aux soins reste inégal, avec des délais d'attente importants et des professionnels parfois saturés.

Ce diagnostic rappelle aussi que la santé se construit dans les conditions de vie : précarité, logement, isolement, parcours éducatifs et professionnels, environnement ou difficultés d'accès aux droits ont des conséquences directes sur la santé. Avec un taux de pauvreté de 24%, une population jeune mais exposée à certaines fragilités et un vieillissement qui s'accélère, nous devons agir sur le soin et sur tout ce qui permet de rester en bonne santé.

La santé mentale constitue un enjeu majeur. Les besoins sont importants tandis que l'offre reste insuffisante et sous tension, avec des délais de prise en charge pouvant atteindre plusieurs années pour les enfants et les adolescents. Il nous faut renforcer les réponses de proximité, mieux prévenir, repérer les situations de fragilité et accompagner les personnes avant que les difficultés ne deviennent des ruptures.

Romainville dispose déjà de forces sur lesquelles nous pouvons nous appuyer : Centre Municipal de Santé, services municipaux, centres sociaux, professionnels libéraux, établissements de santé, associations, CPTS, Département, ARS et partenaires constituent un véritable réseau de santé de proximité.

Notre Centre municipal de santé joue un rôle structurant dans le soin, la prévention, l'accès aux droits et la coordination des acteurs. Nous tenons à remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont contribué à ce travail de diagnostic, en particulier les agentes et agents du pôle santé de la ville ainsi que l'ensemble de nos partenaires, dont l'engagement quotidien rend possible cette démarche collective.

L'enjeu des prochaines années sera autant de développer l'offre que de mieux faire fonctionner ce qui existe : mieux coordonner les parcours, renforcer la prévention, lutter contre le non-recours, aller vers les publics éloignés des dispositifs et construire des réponses communes. C'est le sens du futur Contrat Local de Santé que nous avons signé, outil de coopération concrète entre tous les acteurs du territoire.

Une ville ne peut pas tout faire en matière de santé, mais elle peut beaucoup lorsqu'elle rassemble, coordonne et donne les moyens d'agir : soutenir le service public, favoriser l'installation de professionnels, développer la prévention, agir sur les déterminants environnementaux et sociaux de la santé, et créer les conditions d'une action collective.

C'est cette ambition que nous voulons poursuivre : faire de Romainville une ville où l'on prend soin, ensemble, de toutes et tous, à tous les âges de la vie.

Sofia Dauvergne

1^{ère} Maire-adjointe

Développement des services publics

et relations aux usager·ères,

Ressources humaines, Santé, Retraité·es,

Soutien aux aidant·e·s

François Dechy

Maire de Romainville

Agir ensemble

pour la santé des Romainvillois

CONTEXTE ET ENJEUX

Fidèle à son ambition en matière de santé publique, la Ville de Romainville réaffirme son engagement en faveur du bien-être de ses habitants à travers le renouvellement de son Contrat Local de Santé (CLS) de 4^e génération.

Face aux défis sanitaires actuels et à venir, la mobilisation et la mise en synergie de l'ensemble des acteurs locaux sont essentielles. Le CLS constitue un outil stratégique de démocratie sanitaire permettant à la Ville de structurer et de renforcer ses politiques de santé au bénéfice de l'ensemble des Romainvillois et Romainvilloises. Il s'inscrit également dans la déclinaison territoriale du Projet Régional de Santé (PRS) porté par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Île-de-France, assurant ainsi une articulation cohérente entre les priorités locales et les orientations régionales.

Dans ce cadre, la Ville de Romainville et l'ARS Île-de-France renouvellent leur engagement en lançant l'élaboration du CLS 4, dont la première étape consiste en la réalisation d'un Diagnostic Territorial de Santé (DTS). Ce diagnostic, fondé sur une approche concertée et partagée, vise à dresser un état des lieux précis de la situation socio-sanitaire du territoire. Il constituera le socle de la future politique municipale de santé publique, garantissant une réponse adaptée aux besoins de la population.

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE SANTÉ DE ROMAINVILLE

1. Un territoire dense, en transformation et marqué par des inégalités sociales et territoriales

Située en Seine-Saint-Denis, Romainville est une commune de 3,44 km², fortement urbanisée, intégrée au territoire d'Est Ensemble et à la Métropole du Grand Paris. En pleine mutation urbaine, elle mène plusieurs projets d'aménagement visant à améliorer le cadre de vie, à favoriser la mixité sociale et à répondre à la croissance démographique. Six quartiers sont classés en Quartiers prioritaires de la politique de la ville et concentrent des enjeux d'inégalités et de précarité. Le territoire bénéficie d'un réseau de transports en commun en développement, renforçant son accessibilité à l'échelle métropolitaine.

2. Un territoire confronté à une sous dotation médicale et à un accès aux soins inégal

Malgré la présence de plusieurs équipements de santé, la démographie médicale est insuffisante. Romainville est classée en **Zone d'intervention prioritaire (ZIP+)**, notamment en raison du faible nombre de médecins généralistes (5,1/10 000 habitants contre 8,2 au niveau national) et d'un vieillissement des professionnels. Certaines spécialités, comme la psychiatrie ou la cardiologie, sont absentes du territoire. L'offre est par ailleurs inégalement répartie, limitant l'accès aux soins primaires dans plusieurs quartiers. Le Centre Municipal de Santé joue un rôle structurant mais ne peut répondre seul à l'ensemble des besoins.

3. Une mobilisation municipale structurée autour d'acteurs engagés et complémentaires

La Ville mobilise de nombreux services municipaux et partenaires (CMS, DCAEP, DEPE, DHH, DPTP, Service Jeunesse...) en lien avec des partenaires institutionnels (CCASS, Département, ARS...) et associatifs (CPTS) pour prévenir, accompagner et réduire les inégalités de santé. Cette mobilisation permet une approche transversale des enjeux sanitaires, sociaux et environnementaux. Des perspectives sont identifiées pour renforcer la coordination interservices et interacteurs, structurer les partenariats et développer des réponses innovantes adaptées aux besoins de la population.

4. Des partenariats institutionnels et associatifs ancrés sur le territoire

Plusieurs partenaires externes interviennent à Romainville :

- Le Département de la Seine-Saint-Denis, via le Service de la prévention et de l'action sociale (prévention, PMI),
- L'établissement public de territoire (EPT) Est Ensemble (politique de la ville, santé communautaire),
- La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Bagnolet-Les Lilas-Romainville (CPTS), (coordination des professionnels de santé),
- Le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC Sud 93) (parcours complexes),
- Et de nombreuses associations (CIDFF, UNAFAM, DEBORA...).

Les établissements hospitaliers à proximité (CHI André Grégoire...) et les Maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) complètent l'offre territoriale, bien que souvent saturés.

5. Une politique municipale volontariste autour de priorités ciblées

- **Accès à la santé** : la mutuelle communale Solimut, instaurée en 2019, facilite l'accès à une complémentaire santé, en particulier pour les seniors. En 2024, 321 personnes en bénéficiaient.
- **Violences faites aux femmes** : la Ville développe une politique ambitieuse de prévention, d'accompagnement et de protection, en lien avec un réseau partenarial mobilisé (justice, santé, associations...).
- **Santé des jeunes** : une politique intégrée est déployée, ciblant les conduites à risques, la santé mentale, la sexualité, les stéréotypes de genre, et l'insertion. La création d'un espace santé jeunesse est en projet.
- **Accompagnement du vieillissement** : via la Maison des retraités et un futur Guichet intégré (Service Public Territorial de l'Autonomie), la Ville déploie une offre globale : actions de prévention, maintien à domicile, lutte contre l'isolement, habitat alternatif.

6. Santé mentale : un enjeu majeur sur un territoire en tension

Romainville fait face à une **forte demande en santé mentale**, dans un contexte de sous dotation criante : pas de psychiatre ou de pédopsychiatre libéral, seulement deux psychologues, et des délais de prise en charge extrêmement longs (jusqu'à trois ans). Les structures existantes sont excentrées et saturées. La municipalité souhaite s'engager dans une réflexion territoriale à travers la création d'un **Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)**, la généralisation des formations de ses agents en Premiers

Secours en Santé Mentale (PSSM), et le développement de dispositifs pour les jeunes et les publics précaires.

7. Handicap : vers une inclusion renforcée et une meilleure coordination locale

Environ 7 % des Romainvillois bénéficient d'une reconnaissance MDPH. Depuis 2023, la création d'un poste dédié permet un accompagnement personnalisé. La Ville soutient également l'insertion sociale et professionnelle, la sensibilisation et le développement d'initiatives inclusives (Ciné relax, Club inclusif...). Les perspectives incluent la création d'un **guichet handicap**, d'un **plan d'accessibilité** et le **soutien aux aidants**.

PARTIE 1

LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE



Présentation du territoire et des orientations politiques municipales

UN TERRITOIRE EN MUTATION DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE

Située en Seine-Saint-Denis, au sein de l'établissement public territorial (EPT) Est Ensemble du Grand Paris, la ville de Romainville connaît une dynamique démographique soutenue. Sa population, estimée à **33 266 habitants en 2021**, atteint **35 380 habitants en 2024** (révision INSEE – population de référence au 1er janvier 2022, en vigueur à compter du 1er janvier 2025). Cette croissance de **+27,79 % entre 2015 et 2021** s'accompagne d'une densification du territoire, la densité passant de **7 567 habitants/km² en 2015 à 9 670 habitants/km² en 2021**, sur une superficie de **343 hectares**.

Le relief marqué du territoire crée une distinction naturelle entre la partie haute de la ville et les quartiers des Bas-Pays. Romainville se structure ainsi autour de trois grands quartiers : **Bas-Pays, Plateau et Trois-Communes**.

Le tissu économique local repose notamment sur un pôle industriel situé à proximité du canal de l'Ourcq, avec la présence du **parc technologique Biocitech**, spécialisé dans les biotechnologies, la biopharmacie et la chimie fine. Le territoire compte **plus de 2 358 entreprises**, principalement actives dans **le commerce, les transports, l'hébergement, la restauration, ainsi que les services scientifiques et administratifs**.

UNE OFFRE DE TRANSPORTS EN PLEIN ESSOR

Romainville bénéficie d'une connectivité renforcée grâce à un réseau de transports en expansion. La ville est desservie par **huit lignes de bus dont deux lignes de nuit**, tout en étant à proximité de plusieurs stations de métro (**Pantin - Raymond Queneau, Mairie de Montreuil et Mairie des Lilas**).

En **juin 2024**, l'arrivée de la **ligne 11 du métro** à Romainville marque une étape majeure, avec l'ouverture de deux stations :

- **Serge Gainsbourg**, située aux Lilas, à proximité du quartier Gagarine,
- **Carnot**, dans le centre-ville.

D'autres projets structurants viendront compléter cette offre :

- **L'extension du tramway T1**, prévue à l'horizon **2025**,
- **L'ouverture de la ligne 3 du Tzen**, annoncée pour **2028**.

Par ailleurs, la Ville s'engage dans le développement des mobilités douces avec :

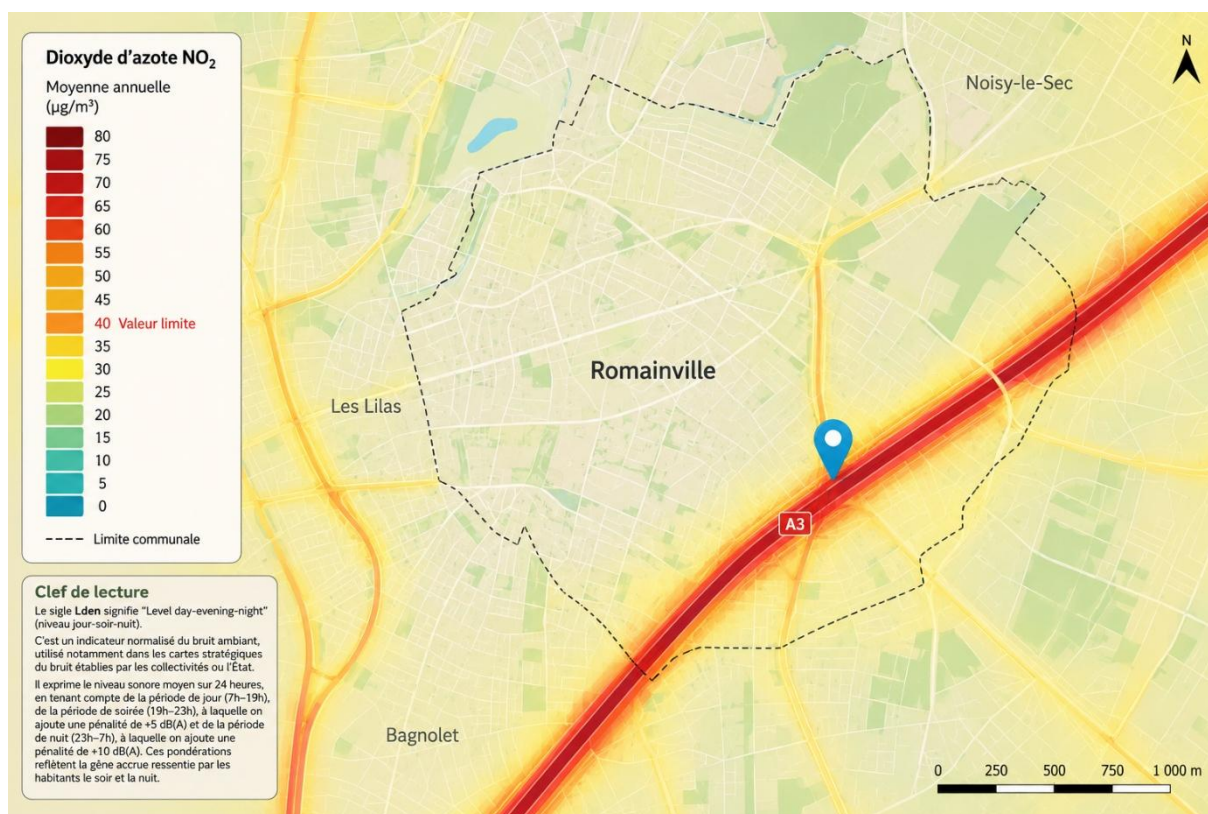
- **Un Plan vélo (2017) en cours de renforcement**, ayant permis l'aménagement d'infrastructures dédiées (bandes cyclables, stationnements, doubles sens cyclables),
- **La mise en place du dispositif "Ville 30" en 2021**, limitant la vitesse à **30 km/h** pour favoriser la cohabitation entre usagers et sécuriser les déplacements.

LOGEMENT : UN TERRITOIRE EN TENSION

Romainville fait face à une forte demande en logement social. **38,2 % du parc immobilier est constitué de logements sociaux**, mais l'accès reste limité, avec un **taux d'attribution de 7,2 logements pour 100 demandes** en 2022 (DRIHL).

Le territoire est également concerné par des enjeux de rénovation et d'adaptation du bâti :

- **17,7 % des logements sont en situation de sur occupation** (*contre 20,5 % en Seine-Saint-Denis*),
- **4,5 % des logements sont considérés comme insalubres.**

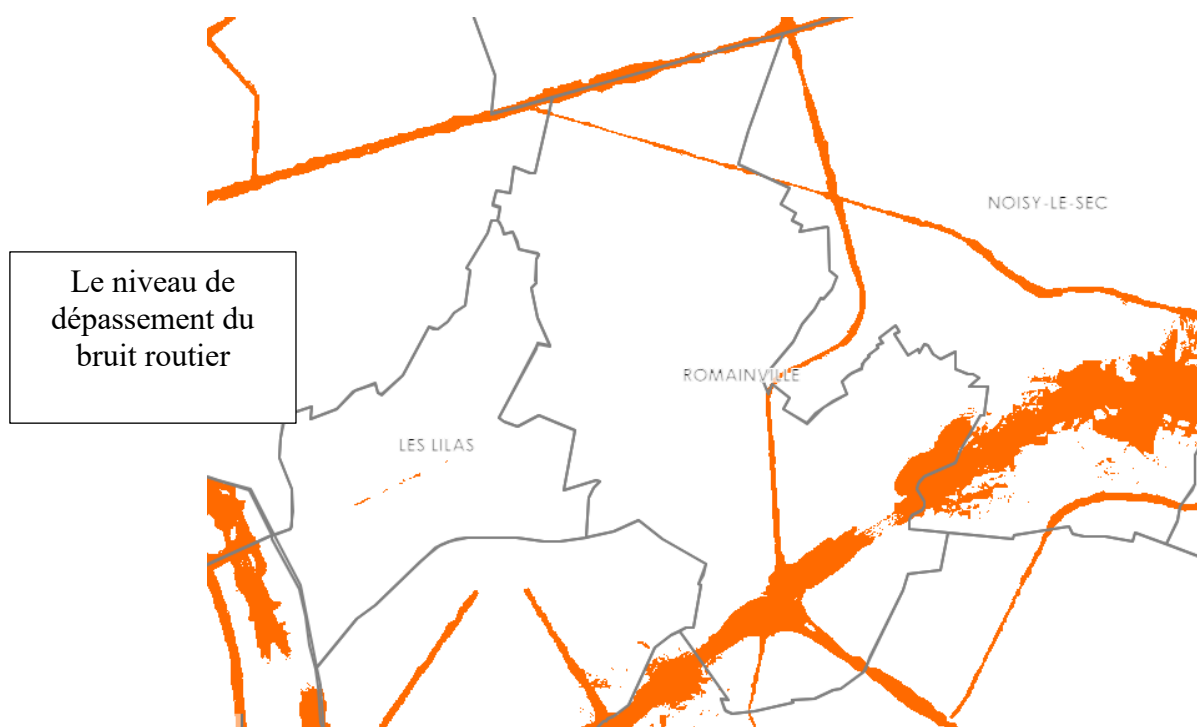


Concernant le bruit, **2 149 habitants (8,1 % de la population)** sont exposés à des niveaux sonores supérieurs à **68 dB(A) Lden**, principalement le long des axes routiers majeurs.

Clef de lecture :

Le sigle **Lden** signifie "**Level day-evening-night**" (niveau jour-soir-nuit).

C'est un **indicateur normalisé du bruit ambiant**, utilisé notamment dans les **cartes stratégiques du bruit** établies par les collectivités ou l'État. En détail, **Lden** exprime le **niveau sonore moyen sur 24 heures**, en tenant compte de la période **de jour (7h-19h)**, de la période **de soirée (19h-23h)**, à laquelle on ajoute une **pénalité de +5 dB(A)** et de la période **de nuit (23h-7h)**, à laquelle on ajoute une **pénalité de +10 dB(A)**. Ces pondérations reflètent la **gêne accrue ressentie par les habitants le soir et la nuit**.



Qualité de l'eau

L'eau potable distribuée à Romainville provient de l'**usine de production de Neuilly-sur-Marne (SEDIF)**. Entre **2019 et 2020**, les analyses lui ont attribué la **note maximale "A"**, garantissant une qualité conforme aux normes sanitaires. Toutefois, en **2023**, un dépassement ponctuel d'un pesticide a été observé, sans nécessité de restriction d'usage.

- **Conformité physico-chimique : 98,5 %**
- **Conformité microbiologique : 98,5 %**
- **Protection de la ressource en eau : 78,8 %**

(Source : SISPEA – 2024)

Clef de lecture : https://santegraphie.fr/mviewer/apps/KliT/doc/IF_2023/INFOFACTURE-093000089-2023.pdf

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

UN TERRITOIRE RICHE EN ESPACES NATURELS

Les espaces verts couvrent **24 % du territoire**, soit plus de **81 hectares**. Ils se composent de bois, de parcs, de jardins et d'une base de loisirs. À titre comparatif, l'ensemble du territoire d'Est Ensemble bénéficie d'un taux de **18,3 % d'espaces naturels** (publics et privés).

UNE POLITIQUE MUNICIPALE VOLONTARISTE POUR L'EMPLOI

La ville de Romainville s'investit activement dans l'inclusion professionnelle à travers la **Direction du Développement Local et de l'Inclusion Professionnelle (DDLIP)**. Cette instance mobilise des dispositifs nationaux, départementaux et locaux pour faciliter l'accès à l'emploi des publics éloignés du marché du travail.

En partenariat avec la **Direction Développement Economique et Emploi de l'EPT Est Ensemble**, la DDLIP joue un rôle clé dans la mise en réseau des acteurs économiques, sociaux et institutionnels.

Parmi ces actions majeures :

- **L'Agence Locale d'Insertion (ALI) Romainville - Noisy-le-Sec**, accompagnant les allocataires du RSA,
- **ACTES (Agence Communale pour la Transition Ecologique et Solidaire)**, un chantier d'insertion de **22 postes**,
- **Un référent PLIE**, pour un accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi en difficulté,
- **Un facilitateur des clauses sociales**, favorisant l'insertion professionnelle dans les marchés publics.

En 2025, un nouvel équipement sera inauguré : La **Fabrique de l'émancipation**, regroupant des services municipaux, des acteurs de l'économie sociale et solidaire et des associations, tous concourant à l'accompagnement des publics vers un avenir professionnel choisi.

DES PROJETS D'AGRICULTURE URBAINE ET DE TRANSITION ALIMENTAIRE

Soucieuse de préserver l'environnement et ses habitant·e·s, de favoriser l'émergence de nouveaux modes de productions, d'accompagner le développement d'une

économie plus responsable, la Ville de Romainville développe un projet d'agriculture urbaine à l'échelle de son territoire.

Située à 10 minutes à pied du centre-ville et au cœur du quartier Marcel-Cachin, la Cité maraîchère est un équipement municipal d'agriculture urbaine et de transition alimentaire au service des habitant·e·s et des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Elle fait réfléchir et propose des alternatives face aux enjeux sociétaux d'alimentation durable et de qualité, et vise à en réduire les inégalités d'accès. Innovante et solidaire, elle constitue ainsi un lieu multiple de production maraîchère, d'apprentissage, de pédagogie et de sensibilisation à des modes de vie plus respectueux de l'environnement, de récréation et d'échanges, mais aussi un nouveau lieu de vie dans le quartier.

La Ville de Romainville, avec Est Ensemble et Seine-Saint-Denis Habitat, est lauréate dans le quartier Gagarine de l'appel à projet Quartier fertile lancé par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) pour soutenir des projets d'agriculture urbaine productive dans des quartiers politique de la ville (QPV). Les équipes de la Ville, en lien avec les habitants et habitantes du quartier, sont ainsi amenées à développer un verger, une bande potagère et un espace de transformation alimentaire (livraison en 2024) et à constituer un nouveau « quartier comestible » à Romainville.

La Municipalité s'attache à développer sous toutes ses formes un secteur économique en devenir.

Le succès rencontré par les terrains situés sur l'Île de loisirs de la Corniche des Forts, la reconstitution de jardins familiaux sur le secteur des Coudes-Cornettes, la naissance d'associations et entreprises d'insertion liées à l'alimentation durable sont autant de signes d'un changement de mode de consommation, lié à la crise environnementale.

2. Éléments démographiques et socio-économiques

2.1. Indice de Développement Humain (IDH-2)

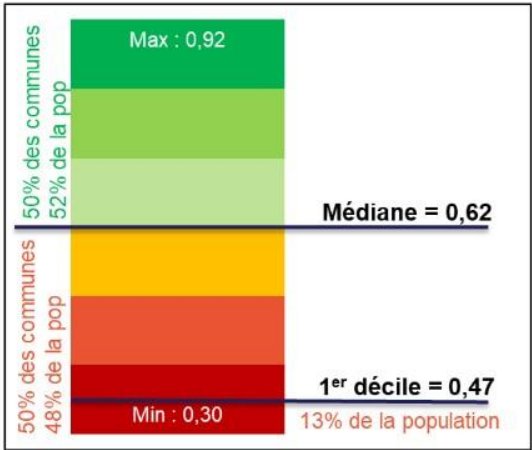
L'**IDH-2** est un indicateur synthétique élaboré par l'Observatoire régional de santé d'Île-de-France, permettant d'identifier les inégalités sociales et territoriales de santé. Il repose sur trois dimensions :

- **L'espérance de vie**, indicateur de la mortalité et de l'état de santé général.
- **Le niveau d'éducation**, corrélé aux comportements de santé (alimentation, tabac, activité physique, accès aux soins).
- **Le niveau de revenus des ménages**, influençant l'accès aux soins, la qualité du logement et l'exposition aux pathologies chroniques.

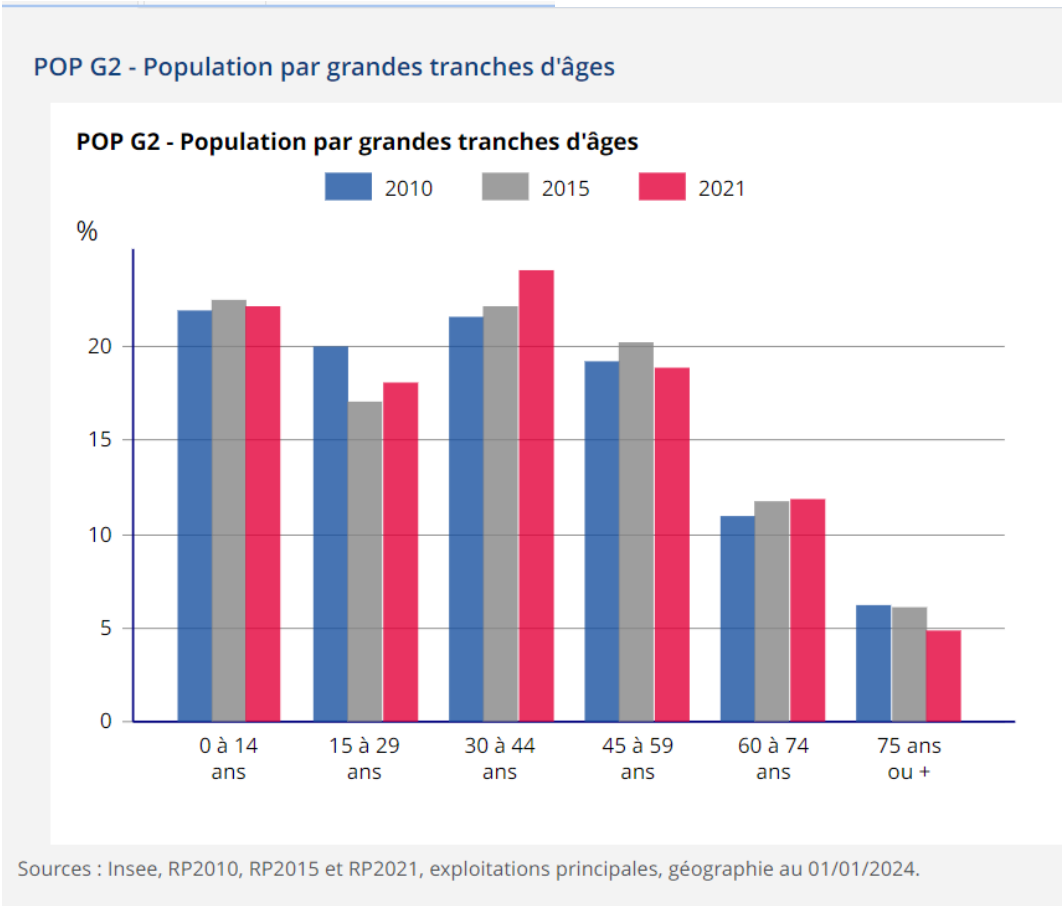
En 2021, la valeur médiane de l'IDH-2 en Île-de-France est de **0,62**.

Romainville présente un **IDH-2 inférieur à la médiane francilienne**, traduisant des inégalités socio-économiques ayant un impact sur la santé de la population.

	IDH2 en 2013	IDH2 en 2021
Romainville	0,44	0,54
Seine-Saint-Denis	0.39	0,48
EPT Est Ensemble	NC	0,51
Île-de-France	0.57	0,62
France	0,51	0,90



2.2. Caractéristiques démographiques



La population de Romainville connaît une croissance démographique importante :

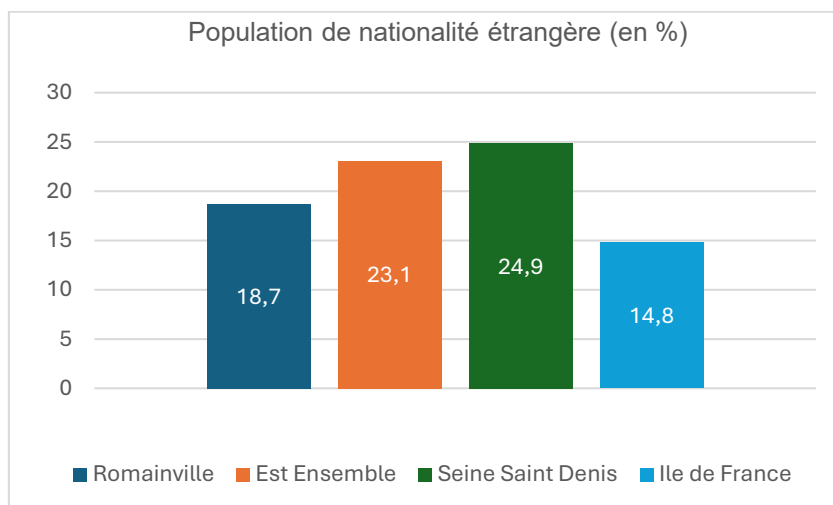
- **Population officielle (2021) : 35 314 habitants** (contre 26 031 en 2015), soit une croissance annuelle de **+3,48%**.
- **Jeunes (moins de 30 ans) : 40,3%** de la population (42,3% au niveau départemental).
- **Personnes âgées (60 ans et plus) : 16,8%** (17% à l'échelle départementale et 20% à l'échelle régionale).

Nombre de personnes âgées selon la tranche d'âge, en 2020

Age	Commune	EPCI / EPT	Département	Île-de-France
65-74 ans	2 146	31 226	114 108	999 450
75-84 ans	1 038	15 347	57 991	560 079
85 ans et +	552	7 559	27 379	290 427

Source : Insee, RP 2020

- **Familles monoparentales : 21,5%** des familles (75% des parents isolés sont des femmes).
- **Taux d'isolement des personnes âgées (75 ans et plus) : 49% vivent seules à domicile**, impliquant un enjeu majeur en matière de prévention et d'accompagnement social.
- **Part de la population de nationalité étrangère : 18,7%.**

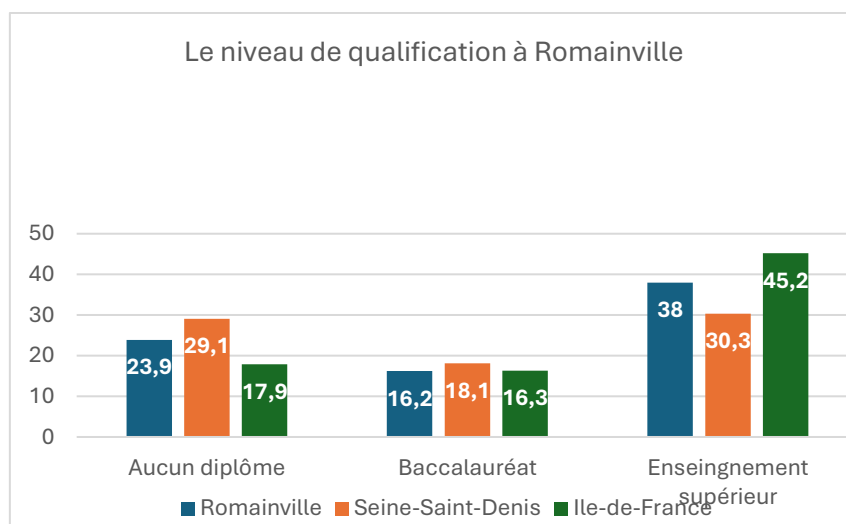


Le vieillissement de la population est particulièrement marqué dans le **quartier des Bas-Pays et le QPV Youri-Gagarine**, nécessitant une vigilance accrue sur les besoins en santé et en accompagnement social.

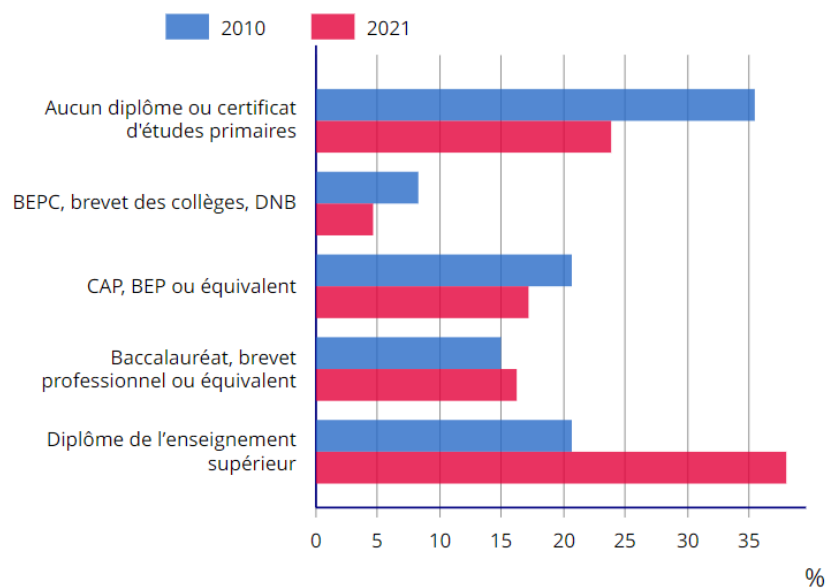
2.3. Indicateurs socio-économiques

2.3.1. Éducation

- Romainville appartient au **Réseau Education Prioritaire (REP)** avec plusieurs établissements scolaires concernés.
- **23,9% des habitants sont sans diplôme**, contre 29,1% en Seine-Saint-Denis et 17,9% en Île-de-France.
- La ville connaît néanmoins une **hausse des diplômés de l'enseignement supérieur : 38% en 2021** (contre 30,3% au niveau départemental).



FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)



2.3.2. Emploi

- **Taux de chômage : 13,9%** (16,4% en Seine-Saint-Denis et 11,4% en Île-de-France).
- Les jeunes sont particulièrement touchés :
 - **23,6% des 15-24 ans sont au chômage.**
 - Taux de chômage élevé parmi les diplômés du brevet (21,1%) et du CAP-BEP (20,3%).
- La catégorie socioprofessionnelle la plus représentée est celle des **professions intermédiaires (29,8%)**, incluant enseignants, infirmiers, travailleurs sociaux, techniciens, agents de maîtrise...

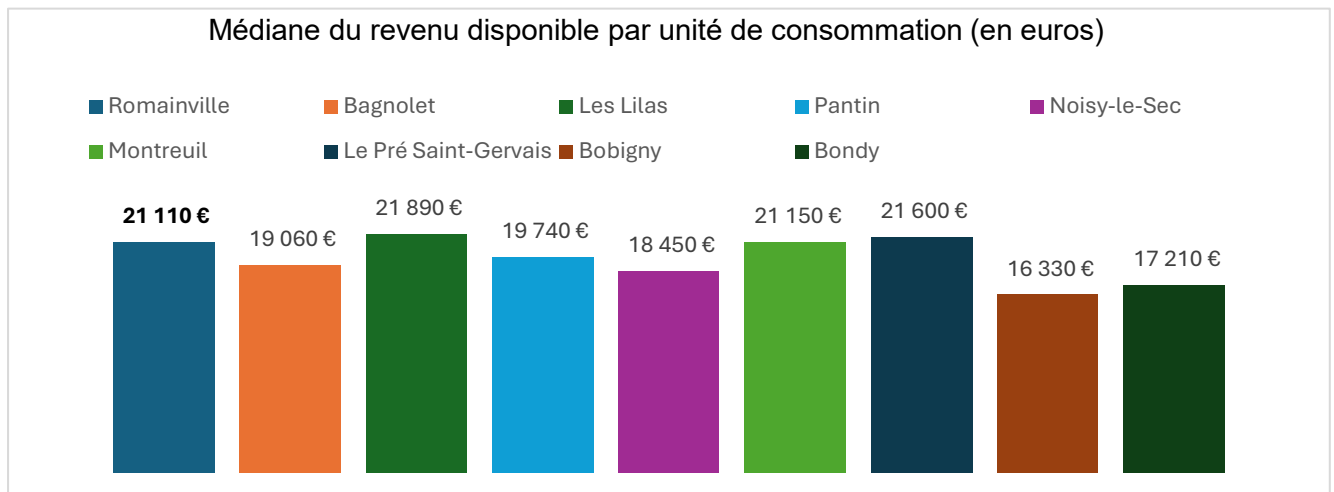
Clef de lecture : Selon l'INSEE, les métiers tels que professeurs des écoles, infirmières, assistantes sociales, commerciaux, comptables, administratifs de la fonction publique, commerciaux, techniciens, agent de maîtrise, contremaîtres sont considérés comme des professions intermédiaires

2.3.3. Niveau de vie et précarité

- **Taux de pauvreté : 24%** (contre **28,4% en Seine-Saint-Denis** et **16% en Île-de-France**).
- **Jeunes en situation de précarité : 36,3% des moins de 18 ans** vivent dans un ménage pauvre (CAF Île-de-France, 2022).
- **Revenu médian disponible : 21 110 €** (contre **19 020 € en Seine-Saint-Denis** et **25 210 € en Île-de-France**).
- Malgré un **taux d'imposition de 54% des ménages fiscaux**, la précarité reste marquée.

2.3.4. Allocations et minima sociaux

- 10,5% de la population couverte par le RSA (2019).
- 2 500 bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).
- 20,9% des allocataires CAF dépendent à 100% des prestations sociales.
- 28,3% des allocataires dépendent à plus de 50% des aides CAF (50,1% dans l'EPT Est Ensemble).



2.4. Synthèse et enjeux de santé publique

L'analyse des indicateurs socio-économiques et démographiques de Romainville met en évidence plusieurs défis pour la politique de santé locale :

1. **Une population jeune mais socialement vulnérable**
 - Taux de pauvreté élevé, en particulier chez les moins de 18 ans.
 - Forte présence de familles monoparentales (21,5%).
 - Difficultés d'insertion des jeunes sur le marché du travail (23,6% de chômage).
2. **Des inégalités éducatives et économiques impactant la santé**
 - Un quart des habitants sans diplôme, bien que la tendance soit en amélioration.
 - Des quartiers en difficulté nécessitant une action renforcée sur l'accès à l'emploi et à l'éducation.
3. **Un vieillissement de la population à anticiper**
 - 16,8% de seniors (avec une augmentation prévue de 8% d'ici 2028).
 - Isolement des plus de 75 ans (49% vivent seuls).
 - Concentration du vieillissement dans certains quartiers (Bas-Pays, Youri- Gagarine).
4. **Une précarité structurelle impactant l'accès aux soins**
 - Taux de pauvreté élevé (24%), fragilisant l'accès aux soins.
 - Part importante de bénéficiaires de minimas sociaux et d'allocations CAF.

Axes d'interventions prioritaires

Ces constats justifient une approche renforcée sur plusieurs axes :

- **Renforcement des actions de prévention santé ciblées** sur les jeunes et les seniors.

- **Développement de l'offre de soins de proximité**, notamment sur les troubles psychiques.
- **Accompagnement renforcé des publics en insertion**, via des dispositifs d'éducation et d'emploi adaptés.
- **Lutte contre l'isolement des seniors**, avec des dispositifs d'accompagnement à domicile.
- **Actions spécifiques en direction des quartiers les plus défavorisés** pour lutter contre les inégalités sociales de santé.

3. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) à Romainville

La compétence de la politique de la ville est partagée entre l'État et l'Établissement public de territoire **est ensemble**. Parmi les thématiques, on trouve évidemment « la santé ».

LES THÉMATIQUES DU CONTRAT DE VILLE

SANTÉ

• • • ENJEUX

- Des facteurs environnementaux défavorables : exposition aux nuisances et pollutions, ancienneté et faible performance énergétique du bâti, carence en espaces verts.
- Des facteurs sociaux et démographiques à l'origine d'importants besoins en santé : enfants en bas âge, précarité (monétaire, alimentaire, énergétique), métiers difficiles, population vieillissante par endroits.
- Une offre de soin insuffisante, surtout pour les spécialistes, à laquelle s'ajoutent des situations de non-recours et de renoncement aux soins.
- Une prise en charge de la santé mentale encore insuffisante.

• • • CHIFFRES CLÉS

6,6

médecins généralistes
pour 10 000 habitants contre
8 dans la MGP* (2020)

3,8

médecins spécialistes
pour 10 000 habitants contre
17,5 dans la MGP* (2020)

20%

de bénéficiaires de la C2S
non-participative contre
8,5% dans la MGP* (2020)

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Améliorer la prévention
et la promotion de la santé.

Consolider un véritable
parcours de santé.

Améliorer la prise en charge
de la santé mentale.

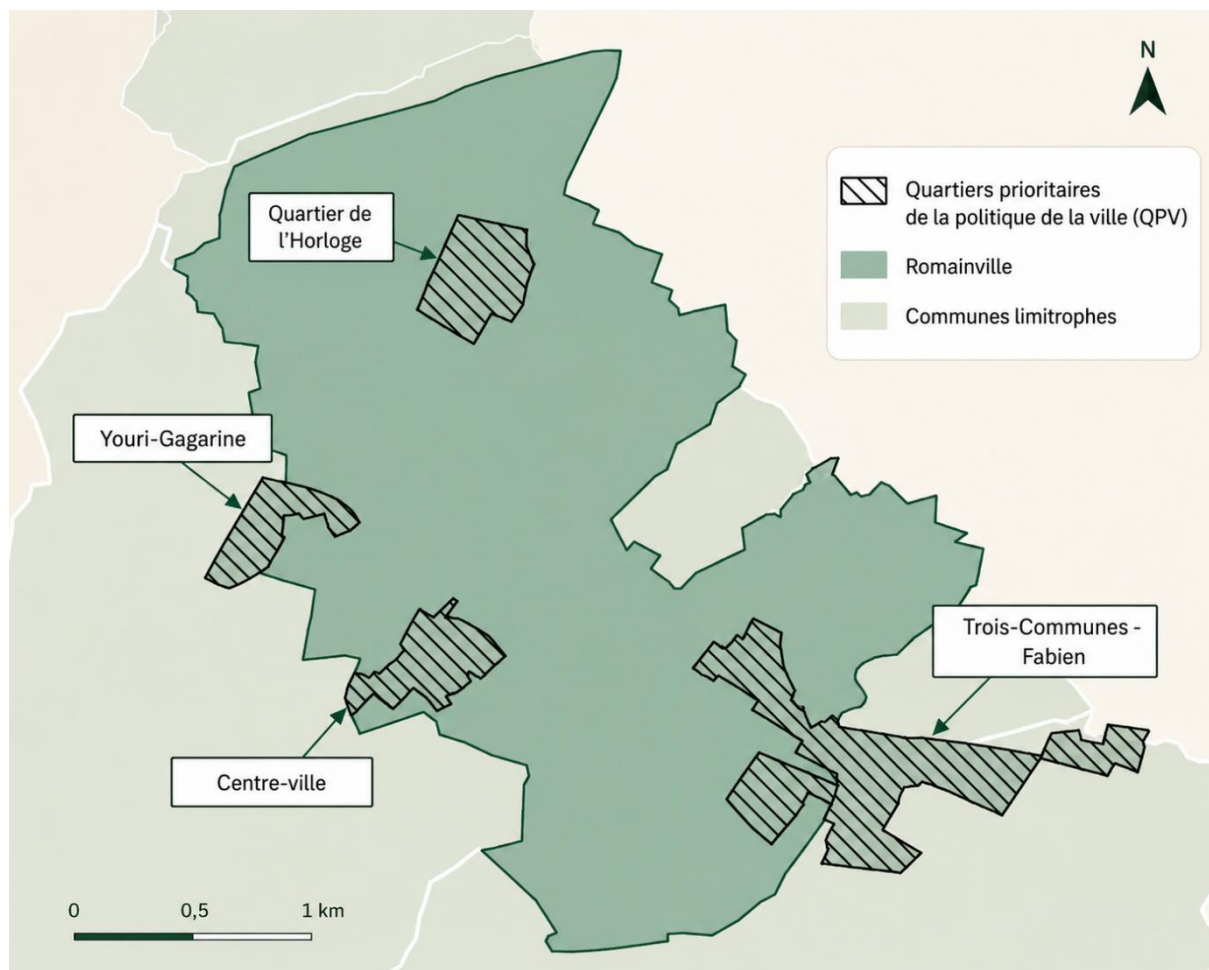


* Métropole du Grand Paris

Source : brochure
synthèse CONTRAT DE
VILLE 2024 édité par
Est Ensemble

3.1. Présentation des données des 4 quartiers

40% de la population du territoire communal résident sur 4 QPV. Les habitants de ces quartiers cumulent les indicateurs socio-économiques défavorables.



3.1.1. Quartier Marcel-Cachin

Ce quartier compte 2 434 habitants

- 77,1% de part de logements sociaux
- 39,6% de taux de pauvreté
- 35,8% de part des 16 – 25 ans non scolarisés et sans emploi
- 42,9% de part de familles monoparentales.

Mais il y existe des points d'appui primordiaux :

- Un quartier proche du centre ville et bien desservi en matière de transports
- De nombreuses transformations dans le cadre du PRU1
- Une offre importante d'équipements publics et culturels
- Un tissu associatif qui se dynamise
- La présence d'une offre médicale, notamment avec le Centre Municipal de Santé.

3.1.2. Quartier de l'Horloge (Bas-Pays)

Ce quartier compte 2 485 habitants :

- 72,3% de part de logements sociaux
- 34% de taux de pauvreté
- 26,7% de part des 16 – 25 ans non scolarisés et sans emploi
- 33,8% de part de familles monoparentales
- Un dénivelé important qui éloigne les habitants du Bas-Pays du centre-ville. Cet important relief représente un élément contraignant, notamment pour les personnes âgées et/ou rencontrant des problèmes de mobilité. Seule une ligne de bus fait la jonction entre ce quartier et le reste de la commune.

Avec une forte dynamique démographique :

- 44% de la population ont moins de 25 ans
- 40% des habitants viennent d'emménager
- Un quartier inséré dans une zone d'activités économiques
- 40% de création d'entreprises, dont deux-tiers sont en auto-entrepreneuriat
- Seulement une pharmacie et une maison de santé.

3.1.3. Quartier des Trois-Communes - Fabien

Ce quartier compte 7.375 habitants :

- 73,1% de part de logements sociaux
- 38,1% de taux de pauvreté
- 22,7% de part des 16 – 25 ans non scolarisés et sans emploi
- 36,7% de familles monoparentales
- Le quartier accueille des populations fragilisées (en rupture d'hébergement, marginalisées, des personnes âgées et handicapées dépendantes) .

Présence d'une certaine offre de santé :

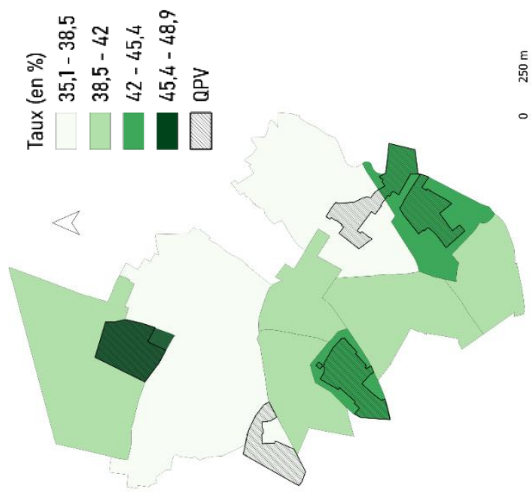
- Plusieurs médecins généralistes, un centre de kinésithérapie, deux pharmacies.

3.1.4. Quartier Gagarine

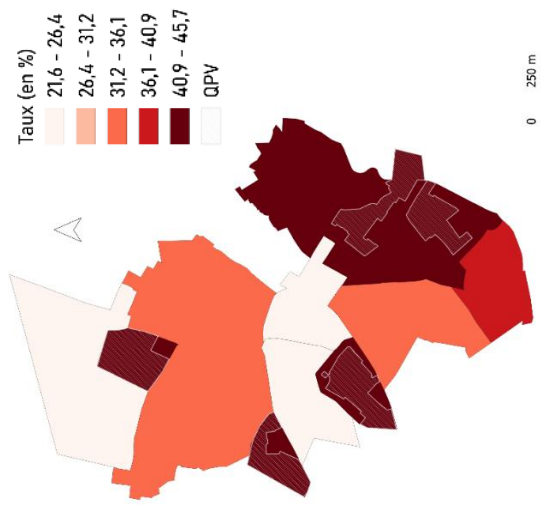
Ce quartier compte 1.868 habitants :

- 95% de part de logements sociaux
- 36,4% de taux de pauvreté
- 23,3% de part des 16 – 25 ans non scolarisés et sans emploi
- 37,8% de part de familles monoparentales
- Un quartier résidentiel situé à l'entrée de la ville, proche des centres-villes de Romainville et des Lilas. Ce qui entraîne une faible mobilité résidentielle, de nombreuses personnes y sont présentes depuis 20 voire 30 ans.
- Ouverture d'un centre de santé MEVA
- Quartier bénéficiant d'un vaste projet de réhabilitation et de résidentialisation dans le cadre du PRU2
- Création de plusieurs équipements municipaux en 2025.

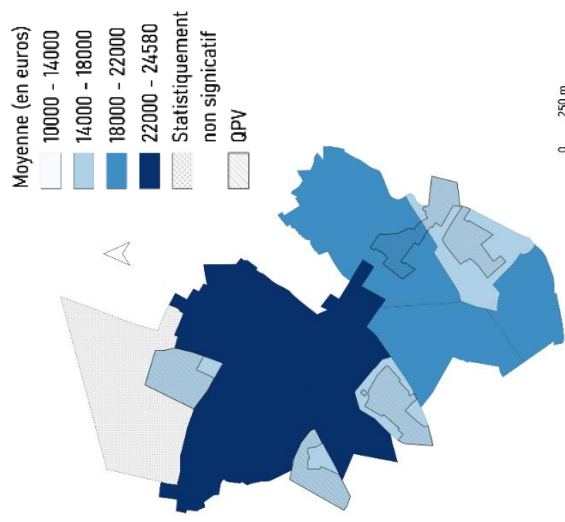
Population âgée de moins de 30 ans par IRIS



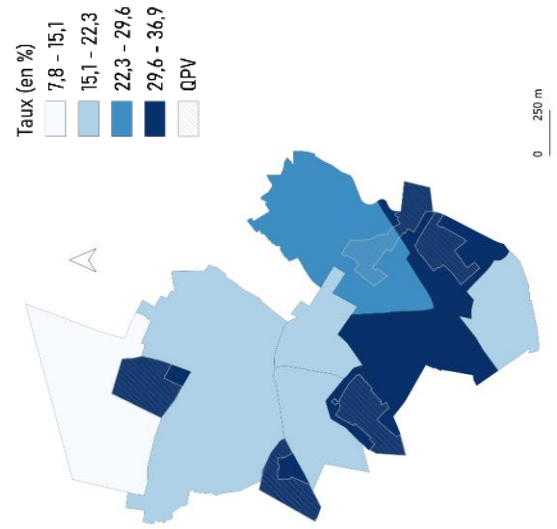
Population sans diplôme par IRIS



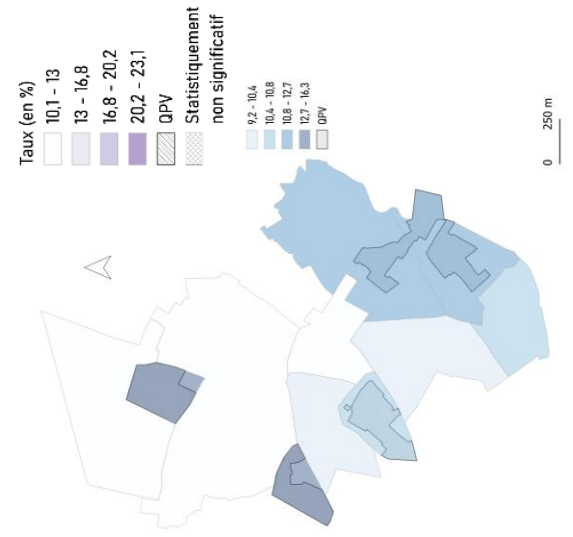
Revenu médian par IRIS



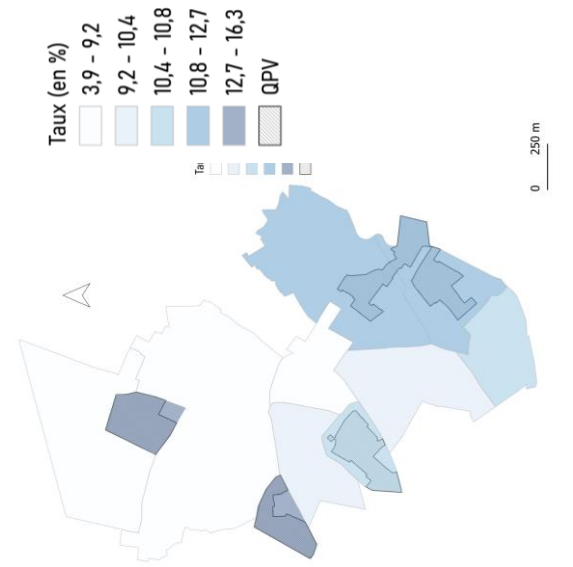
Familles monoparentales par IRIS



Taux d'ouvriers par IRIS



Taux de chômage par IRIS



4. État de santé et couverture sociale à Romainville

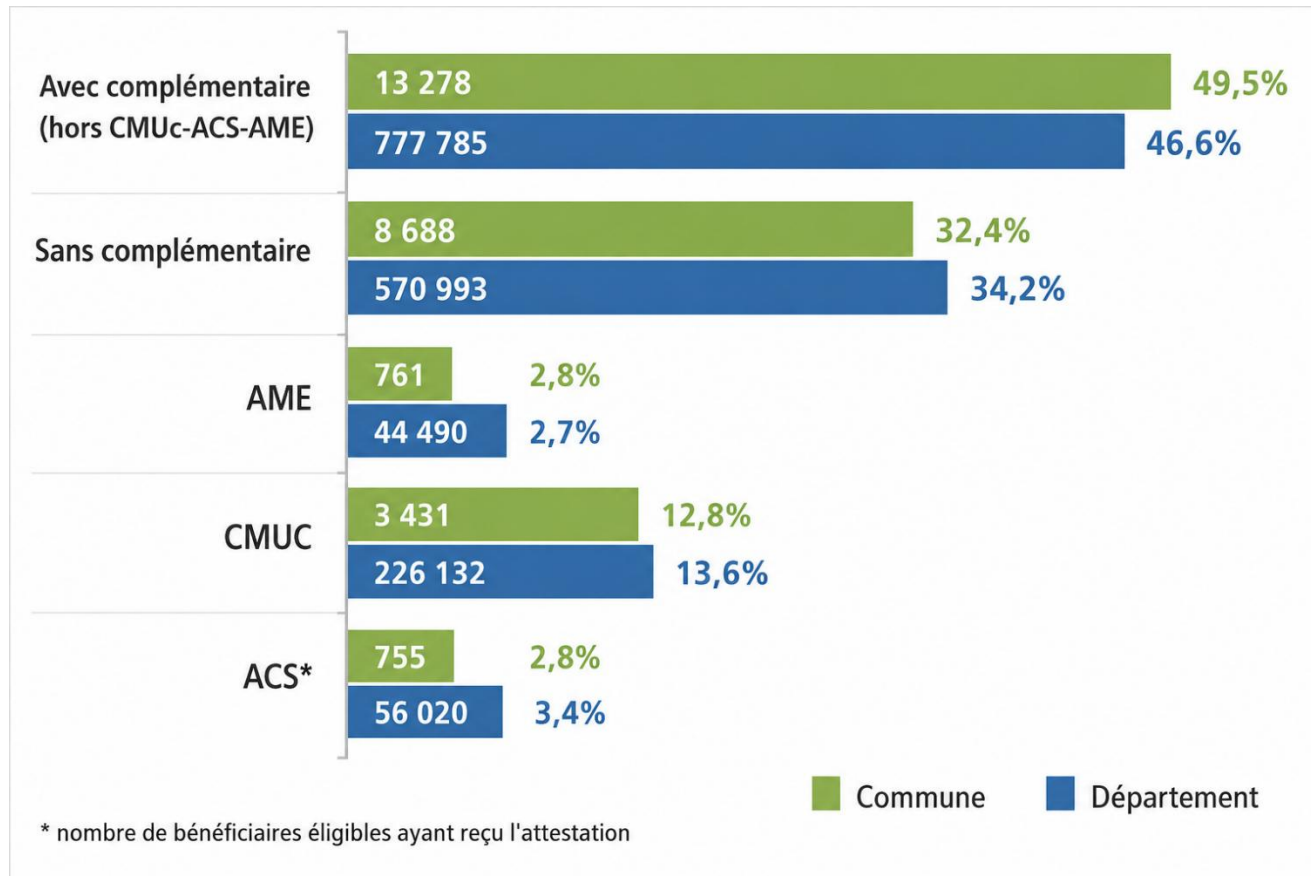
4.1. Définition de la santé et déterminants socio-économiques

La santé est une notion multidimensionnelle qui ne peut être appréhendée par une seule mesure ou un unique indicateur. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), « *La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ». Cette définition met en évidence la complexité de la santé publique et souligne l'importance d'une approche globale intégrant les déterminants individuels, sociaux et environnementaux.

Dans ce contexte, les politiques locales de santé doivent s'attacher à garantir l'accès aux soins, à favoriser la prévention et à réduire les inégalités sanitaires au sein des territoires, notamment en tenant compte des caractéristiques socio-économiques de la population.

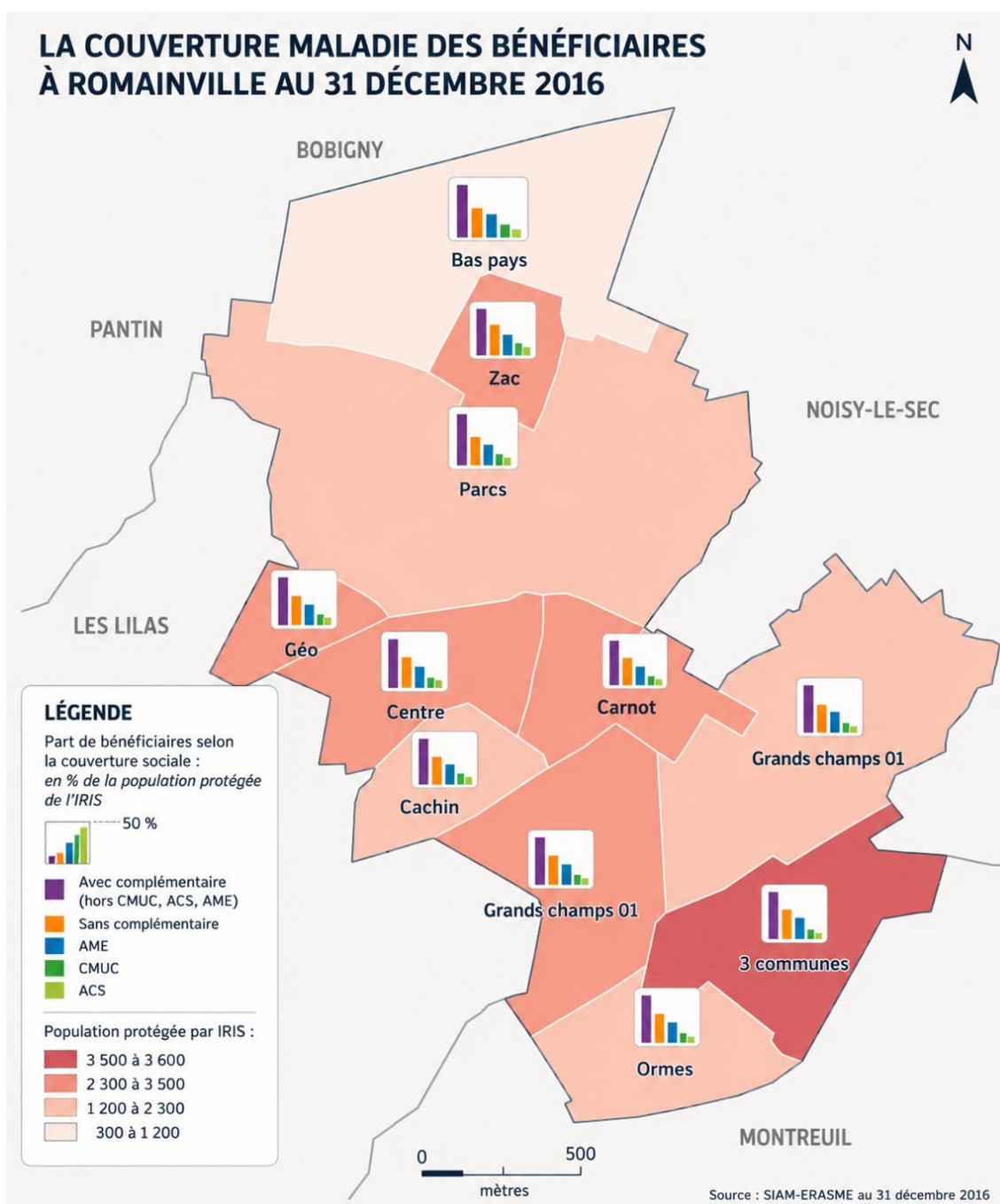
4.2. Couverture sociale et accès aux soins

L'accès à une couverture sociale et à une complémentaire santé constitue un enjeu majeur pour la réduction des inégalités de santé. Toutefois, les dernières données disponibles (2016) indiquent que près d'un bénéficiaire de la couverture sociale sur deux n'adhère pas à une complémentaire, hors dispositifs spécifiques tels que la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC), l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS) et l'Aide Médicale d'État (AME).



Les analyses menées par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) révèlent que certains quartiers de Romainville présentent des disparités importantes en matière de couverture sociale :

- **Quartiers Cachin, Bas-Pays, Ormes et ZAC** : taux élevé de bénéficiaires sans mutuelle.
- **Quartiers Bas-Pays et Ormes** : forte proportion de bénéficiaires de l'AME, mais faible recours à la CMUC. Paradoxalement, ces quartiers comptent parmi ceux où le taux de non-couverture est le plus bas.
- **Quartiers Cachin et ZAC** : proportion élevée de bénéficiaires de la CMUC par rapport aux autres secteurs de la ville.

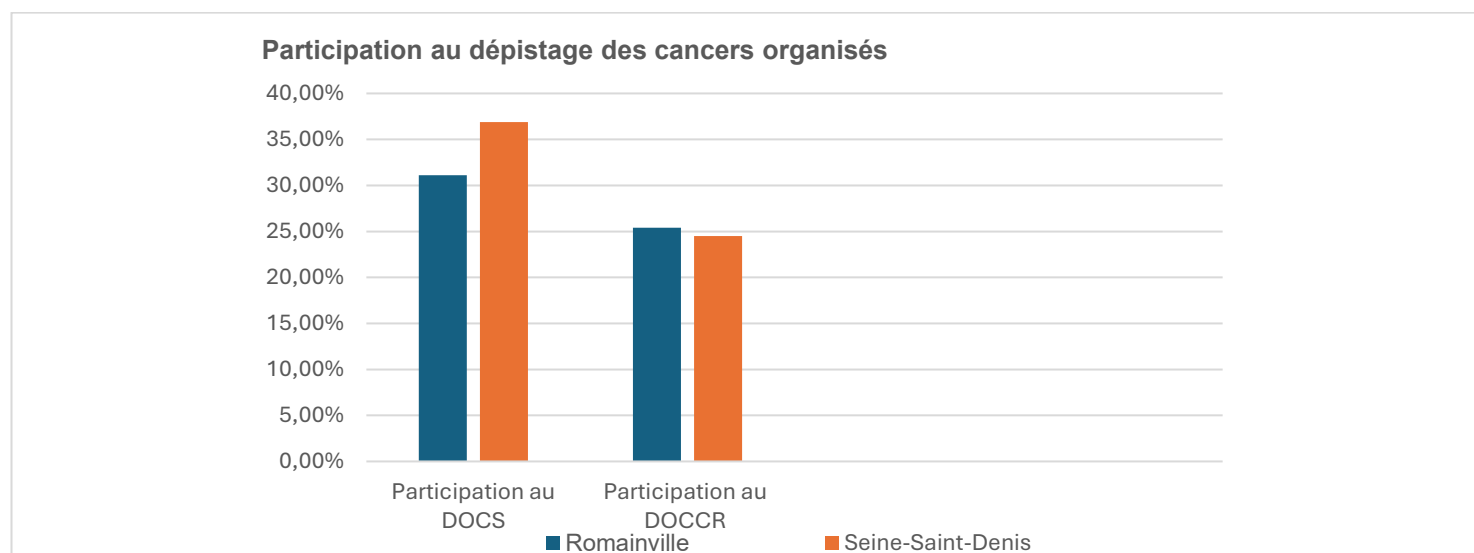


4.3. Indicateurs de l'état de santé de la population

4.3.1. Situation sanitaire à l'échelle départementale (Seine-Saint-Denis)

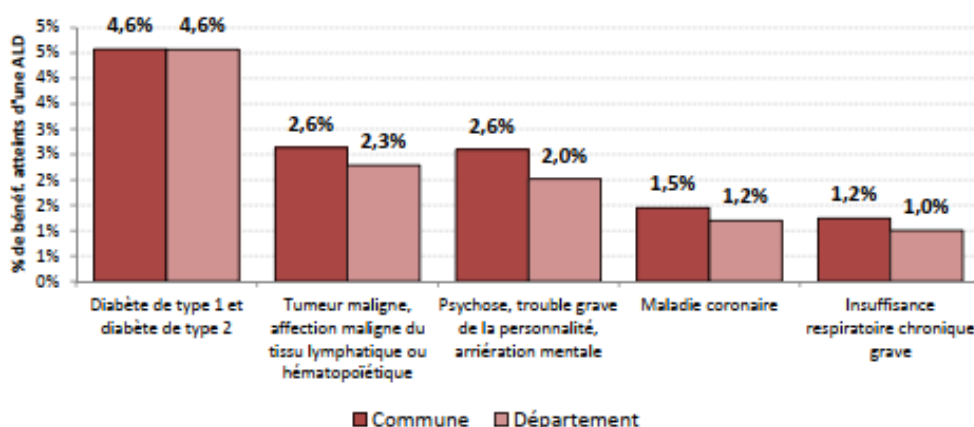
Les indicateurs de santé du département traduisent des enjeux spécifiques liés aux inégalités socio-économiques et à la précarité sanitaire :

- **Espérance de vie** : inférieure à la moyenne régionale, avec 83,7 ans pour les femmes et 77,6 ans pour les hommes, contre respectivement 85,2 ans et 79,7 ans en Île-de-France.
- **Mortalité infantile** : plus élevée qu'au niveau régional et national, avec un taux de 4,9 ‰ en Seine-Saint-Denis, contre 3,9 ‰ en Île-de-France et 3,7 ‰ en France métropolitaine.
- **Dépistage des cancers (2020-2022)** :
 - **Cancer du sein** : 36,9 % de participation (vs. 36,7 % en Île-de-France).
 - **Cancer colorectal** : 24,5 % de participation (vs. 28 % en Île-de-France).
- **Mortalité globale** : avec un taux de 5,5 ‰ sur la période 2014-2020, la Seine-Saint-Denis affiche une tendance à la baisse, restant néanmoins inférieure à la moyenne nationale (9,4 ‰).



- **Pathologies chroniques** :
 - En 2016, 42 711 personnes étaient prises en charge pour une Affection Longue Durée (ALD) liée au diabète.
 - Taux de nouvelles admissions en ALD pour diabète : 591 pour 100 000 habitants (supérieur au taux régional).

Les 5 principales ALD sur la commune



Source : ELSM

4.3.2. Indicateurs spécifiques à Romainville

- **Mortalité infantile** : taux de 4,6 ‰, reflet des conditions sanitaires locales et de l'accès aux soins pour les mères et les enfants.
- **Décès prématurés (avant 65 ans)** : 170 à 200 décès par an, un taux supérieur à la moyenne régionale (150), majoritairement liés à des causes évitables (accidents, addictions, maladies chroniques).
- **Participation au dépistage des cancers (2021-2022)** :
 - **Cancer du sein** : 59,6% de participation de la population cible sur le département en 2024 (chiffres CPAM) – 62,4 % sur le Centre Municipal de Santé.
 - **Cancer colorectal** : 38 % de participation de la population cible sur le département en 2024 (chiffres CPAM) - 26,4 % sur le Centre Municipal de Santé.
- **Affections Longue Durée (ALD)** :
 - En 2022, 4.491 habitants étaient pris en charge pour une ALD, représentant 14,3 % de la population communale, un taux comparable à celui du département (14,7 %) mais supérieur à la moyenne régionale (13,8 %).
 - Cet indicateur doit être analysé avec précaution, car il ne prend en compte que les patients ayant bénéficié d'un remboursement pour leur ALD au cours de l'année précédente.
 - **Diabète de type 2 au Centre Municipal de Santé (CMS) L. Michel** :
 - 144 patients suivis.
 - 52,78 % d'hommes.
 - 51,39 % ont entre 65 et 84 ans.
 - 23,74 % bénéficiaires de la CMU-C, ACS ou Complémentaire santé solidaire (C2S), un taux similaire à celui du département (22,72 %).
- **Maladies cardio-vasculaires** :
 - En moyenne, 30 décès par an liés aux maladies cardio-vasculaires.
 - 1 733 patients pris en charge annuellement sur la commune.

4.4. Enjeux et perspectives pour l'action locale

Les données analysées mettent en lumière plusieurs défis majeurs pour l'amélioration de la santé publique à Romainville :

- **Renforcement de l'accès à la complémentaire santé** : réduire le nombre de personnes sans mutuelle, en particulier dans les quartiers les plus touchés.
- **Développement de la prévention et du dépistage** : améliorer la participation aux programmes de dépistage du cancer, encore insuffisante par rapport aux moyennes régionales.
- **Prise en charge des pathologies chroniques** : poursuivre l'accompagnement des personnes atteintes d'ALD, notamment du diabète et des maladies cardio-vasculaires.
- **Réduction de la mortalité infantile et des décès prématurés** : renforcer les actions de prévention, d'éducation à la santé et d'accompagnement des populations vulnérables.

Ces éléments doivent être intégrés aux actions du Contrat local de santé afin d'adapter les dispositifs de santé publique aux besoins spécifiques du territoire.

PARTIE 2

LES ACTEURS ET DISPOSITIFS LOCAUX



5. Un territoire en besoin

5.1. Une faible démographie médicale

Malgré un équipement médical relativement bien développé à Romainville, la commune fait face à une démographie médicale insuffisante dans certaines spécialités clés. En effet, la population de médecins généralistes et de spécialistes se caractérise par un vieillissement notable :

- **Médecins généralistes** : 7 médecins généralistes sur 18 sont âgés de plus de 60 ans.
- **Spécialistes** : parmi les 10 spécialistes présents, 6 exercent en secteur 2 et sont également vieillissants.
- **Absence de certaines spécialités** : il n'y a pas de psychiatre ni de cardiologue à Romainville.

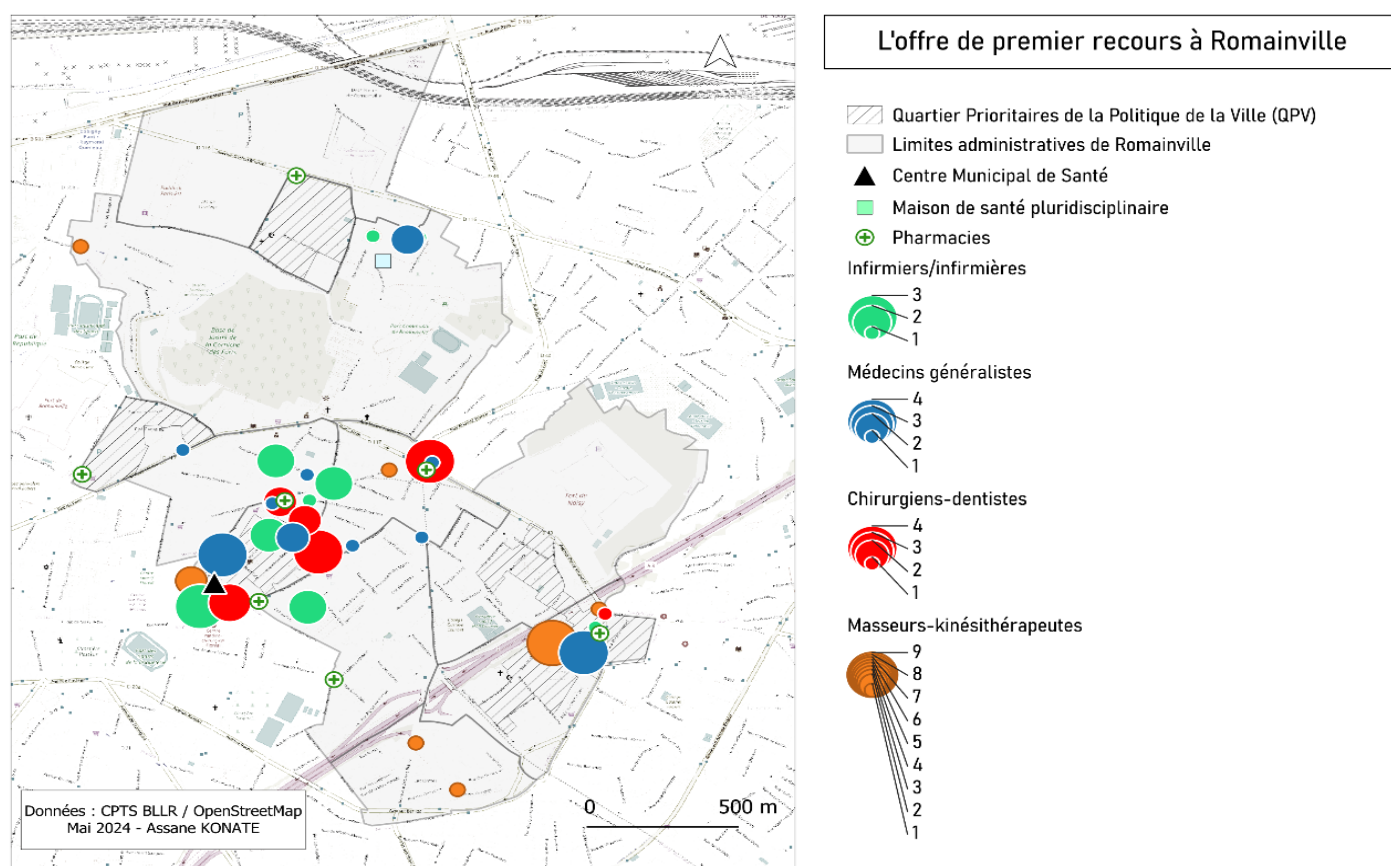
Selon les données du **Système national des données de santé** (2024), la commune dispose de 5,1 médecins généralistes libéraux pour 10 000 habitants, bien en deçà de la moyenne nationale qui s'élève à 8,2 pour 10 000 habitants.

En ce qui concerne les **infirmiers**, Romainville est classée en **zone sous dotée**. La densité d'infirmiers libéraux est en effet deux fois inférieure à la moyenne nationale, avec 6,9 infirmiers pour 10 000 habitants, contre 15,3 pour 10 000 habitants au niveau national.

Ainsi, l'**Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France** a classé Romainville en "**Zone d'intervention prioritaire**" (ZIP+), ce qui constitue le niveau maximal de sous dotation pour l'offre en médecine générale.



5.2. Des disparités spatiales dans l'offre de soins



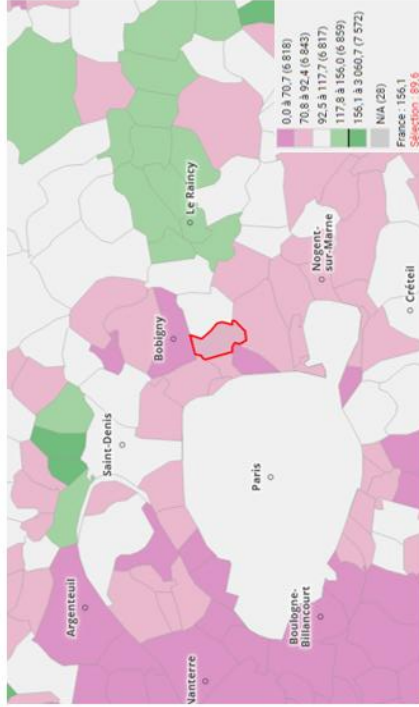
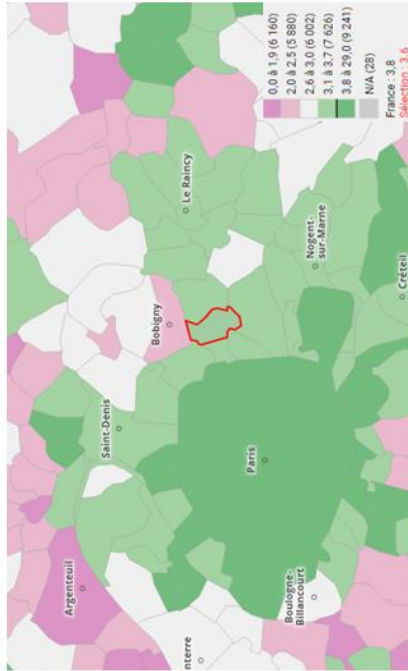
L'offre de soins à Romainville est concentrée principalement en centre-ville, laissant plusieurs quartiers sous dotés ou marginalisés en matière d'accès aux soins de premier recours, tels que l'accès aux médecins généralistes, infirmiers, chirurgiens-dentistes et masseurs-kinésithérapeutes.

Le quartier des Bas-Pays est particulièrement déficitaire en termes de services médicaux, illustrant une concentration géographique de l'offre qui engendre une inégale répartition des soins sur l'ensemble du territoire. Ce faible étalement spatial de l'offre de soins contribue directement à un faible recours intra-communal, avec une population dont l'accès aux soins primaires reste limité.

Ces inégalités spatiales témoignent d'une nécessité urgente de réajuster la répartition de l'offre médicale afin d'assurer un accès équitable aux soins pour tous les habitants de Romainville.

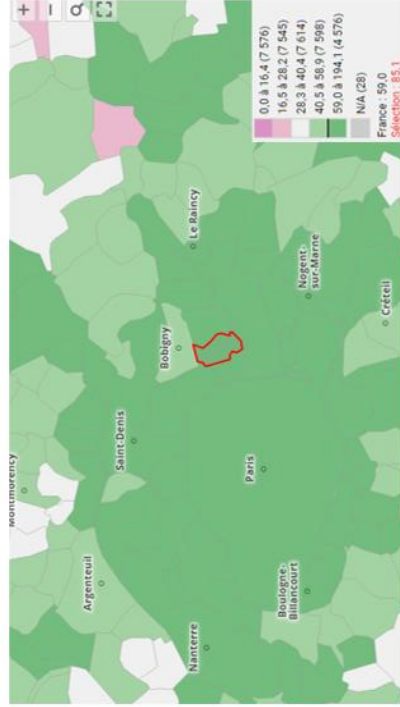
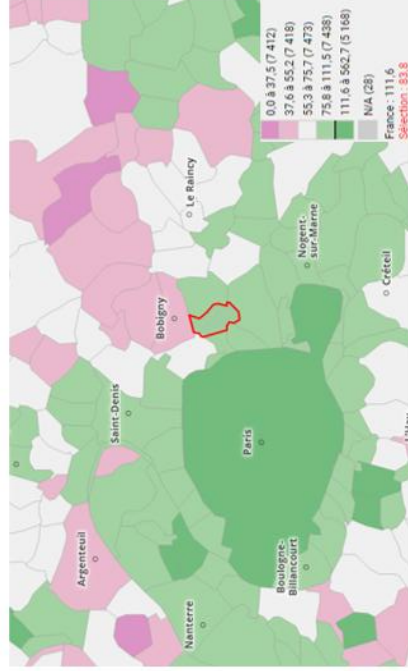
L'Accessibilité potentielle localisée (APL)

C'est un indicateur qui permet de mesurer à la fois la proximité et la disponibilité des professionnels de santé



APL Médecins libéraux

APL Infirmier.e.s



APL Masseurs-kinésithérapeutes

APL chirurgiens-dentistes

6. Les acteurs locaux

6.1. Les collectivités et organismes publics territoriaux

6.1.1. La Direction santé autonomie et social (DSAS)

a) Le Centre Municipal de Santé (CMS) :

Le CMS offre des services médicaux, paramédicaux, de prévention et d'accès au droit à la santé. Il pilote le Contrat Local de Santé et collabore avec divers partenaires (associations, établissements de santé, etc.).

- **Contrat Local de Santé** : construction, pilotage et évaluation
- **Consultations** de médecine générale, médecine spécialisée (cardiologie, gynécologie, échographie, acupuncture), soins infirmiers et prélèvements laboratoires, soins et chirurgie dentaires, kinésithérapie, diététique, psycho-traumatologie.
- **Accès aux droits** : médiation santé, accès à une mutuelle communale.
- **Parcours de soins** : soutien dans l'accès aux soins, développement de l'offre, partenariat avec le Département de Seine-Saint-Denis pour la vaccination et la santé sexuelle, labélisation du Centre Municipal de Santé.
- en Maison Sport Santé.
- **Éducation Thérapeutique du Patient** : dispositif visant à accompagner les patients diabétiques de type 2, à acquérir ou maintenir les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique.
- **Prévention** : dépistages, animations grand public et scolaires (nutrition, relations filles/garçons, conduites à risque, contraception, bucco-dentaire), événements de sensibilisation (Octobre rose, cafés de la santé, dépistages de l'audition, du diabète et des maladies rénales, du cancer du col de l'utérus, des IST, bus dentaire, vaccinations).
- **Sensibilisation des professionnels du territoire** : nutrition, compétences psycho-sociales (avec la MMPCR et Play'International), utilisation des défibrillateurs automatiques externes (DAE), etc.
- **Développement de programmes de "Sport Santé"** : à destination des personnes en surpoids ou en situation d'obésité (enfants, adolescents, adultes et seniors), animations tout l'été avec les clubs partenaires, passerelles avec les associations sportives.
- **Violences intrafamiliales** : sensibilisation et prise en charge socio-sanitaire des victimes de violences, outils de communication, consultations de psycho-traumatologie et de gynécologie, groupes de travail des professionnels, animation et sensibilisation des professionnels.
- **Dispositif d'aide à l'installation de nouveaux professionnels de santé** sur le territoire communal.

Le CMS met en œuvre plusieurs partenariats, notamment avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé, le Centre Hospitalier Intercommunal André Grégoire (CHIAG), la Ligue contre le cancer.

b) Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

Son objectif est de lutter contre toutes les formes d'exclusion qui touchent les personnes précaires, isolées, de tous âges, les familles avec ou sans enfant.

- **Aides Sociales et Solidarité** : accueil, information, orientation, soutien financier aux familles en difficultés, aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.
 - **Aides financières extra-légales** : aide alimentaire, aide au règlement de factures d'énergie et de fluides, aide aux frais liés aux accidents de la vie, frais de santé exceptionnels, distribution de kits d'hygiène et menstruels.
 - **Campagne annuelle Téléthon** : collecte de fonds.
 - Accueil, information, orientation et mise à l'abri de **personnes victimes de violences**.
 - **Réseau d'Evaluation des Situations d'Adultes en Difficulté (RESAD)** : coordination pluridisciplinaire pour l'analyse de situations complexes d'adultes en difficulté.
- **Autonomie - maintien à domicile** : aide aux gestes de la vie quotidienne pour les personnes en perte de mobilité (adultes, personnes âgées et/ou handicapées).
 - **Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)** : soutien à domicile pour les personnes âgées et handicapées (toilette, aide au repas, entretien des espaces de vie, socialisation).
 - **Transport accompagné** pour toute personne en perte de mobilité, avec un des deux véhicules pouvant accueillir un fauteuil roulant.
 - **Portage de repas** à domicile.
 - **Téléassistance**.
 - **Repérage et accompagnement de personnes fragilisées**.
 - **Évaluations médico-sociales et primo-évaluations**.
 - **Commission gériatrique** : coordination pluridisciplinaire pour les situations sociales complexes concernant les seniors.
 - **Mise en place du Guichet intégré** et du Service public territorial de l'autonomie, maillage du territoire, construction de réponses sociales globales en partenariat.
- **Service Animation Seniors** : accès aux droits, animations collectives de prévention, culture, loisirs, sports, socialisation.
 - **Sport et bien-être** : randonnées, tai chi, sophrologie, gymnastique douce, danse, e-sport, séances de socio-esthétique, conférences et animations santé.

- **Temps collectifs sous formes d'ateliers** : équilibre, tricot (motricité fine), jeux de société (activité cérébrale), etc.
- **Sorties** : sorties à la journée, séjours.
- **Projet aidants/aidés** par le sport, pour réparer une relation qui s'est dégradée.
- **Mission Handicap et Santé Mentale** (créée en 2023) :
 - **Formation "PSSM"** (Premier secours en santé mentale).
 - **Accompagnement des familles** dans les démarches et l'accès aux droits.
 - **Sensibilisation** aux handisports.
 - Prises de contacts pour la préfiguration du **Contrat Local de Santé Mentale**
 - **Événements** : journée des aidants, journée de l'autisme, semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées (DuoDay).

Commission Communale d'Accessibilité (CCA) : pilotée par la chargée de mission handicap et santé mentale, c'est une instance consultative instaurée par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté pour les communes de plus de 50 000 habitants.

Cette commission a pour mission :

- De dresser le constat de l'état d'accessibilité, du cadre bâti existant, de la voirie. des espaces publics et des transports sur le territoire communal.
- D'émettre des propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- D'élaborer un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

6.1.2. Autres services :

- a) **La Direction de la Citoyenneté Active et de l'Education Populaire (DCAEP)** :

La DCAEP porte des actions contre les violences faites aux femmes et pour la lutte contre les discriminations, met en place une série d'actions et d'événements :

- Pilotage des politiques publiques de **lutte contre les violences faites aux femmes** et de **lutte contre les discriminations**.
- **Santé des femmes dans les centres sociaux** : groupe de parole avec la conseillère conjugale et familiale (CCF) du CMS, diagnostics santé des femmes.
- **Permanences du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)** tous les vendredis matin au centre social Mandela.

- **Café des parents à la Maison des parents** : moments de convivialité et de partage par les parents et la psychologue pour échanger autour de différents thèmes (handicap, parentalité, éducation, ...).
- **Conférences sur les conduites à risques** : sensibilisation aux usages des écrans avec le docteur Dieu-Osika, prévention des pratiques.
- **Sensibilisation aux conduites prostitutionnelles et au « michetonnage »**.
- Théâtre Forum sur le **harcèlement**.

- Les centres sociaux :

Ces structures municipales sont installées au cœur des 4 quartiers prioritaires de la ville : Marcel Cachin, Jacques Brel (Bas-Pays), Nelson-Mandela (Trois Communes), Assia Djebar (Gagarine). Elles ont pour objectif de faire participer les habitants à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités, à la prévention et à la réduction des exclusions. Accès de proximité des habitants à l'institution, ils ont également des enjeux de mixité sociale, de genre, d'âge et d'appropriation à tout âge de la chose publique. Ce sont des espaces ressources, de rencontres et d'échanges. Ils sont destinés à un public multigénérationnel. Outre leur accueil inconditionnel, les centres sociaux de la Ville proposent des accueils de loisirs enfance jeunesse, des séjours ateliers et sorties familles, de l'accompagnement à la scolarité, de l'accès aux droits avec un panel de permanences type écrivain public, CIDFF, CAF, ADIL...

- Programme de réussite éducative (PRE)

Ce dispositif vise à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par les jeunes dans le cadre d'un suivi pluridisciplinaire et individualisé. Il s'adresse aux enfants et aux jeunes, scolarisés dans les établissements scolaires référencés REP ou dont les lieux d'habitation sont répertoriés dans les quartiers prioritaires. L'objectif est d'accompagner, dès les premières années de l'école maternelle et jusqu'au terme de la scolarité obligatoire, soit de 2 à 16 ans, des enfants et des adolescents issus des quartiers prioritaires qui présentent des signes de vulnérabilité, en prenant en compte la globalité de leur environnement et de leurs difficultés, mais également l'ensemble de leurs besoins éducatifs, sociaux et familiaux.

- La Maison des parents

C'est un lieu d'écoute dédié aux multiples questions concernant la parentalité. Une psychologue reçoit gratuitement les parents, afin de répondre à leurs questions liées à l'éducation, l'école ou l'adolescence. Ces rencontres peuvent être individuelles ou en groupe (café des parents avec une thématique prédéfinie). Des rencontres-débats thématiques sont également organisées tout au long de l'année.

- La Maison France services :

France services permet aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien et de pouvoir solliciter 11 services de l'État ou partenaires au sein d'un même lieu, offrant des conseils sur les démarches administratives et l'utilisation des services numériques. Elle regroupe les principaux organismes de services publics pour en faciliter l'accès.

Tous les habitants peuvent y faire des démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi, etc.

Y sont représentés les organismes suivants :

- La Direction générale des finances publiques (DGFIP)
- France titres
- Point justice
- La Poste
- France travail
- La Caisse nationale des allocations familiales (Caf)
- L'Assurance maladie (CPAM)
- L'Assurance retraite
- La Mutualité sociale agricole (MSA)
- France rénov'
- Chèque énergie.

○ L'Observatoire de l'égalité :

Ce service a pour mission de promouvoir l'égalité et de lutter contre les discriminations. Il s'agit de faire évoluer mentalités et préjugés par l'information, la formation, la sensibilisation et les actions sur le terrain.

Les actions de l'Observatoire visent toute la population romainvilloise, les agents de la Ville, les associations et toutes les discriminations. Les thématiques de discrimination sont un champ vaste. Elles peuvent recouvrir : l'origine, le genre, la situation de famille, l'apparence physique, le lieu de résidence, l'état de santé, la perte de l'autonomie, le handicap, les caractéristiques génétiques, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'âge, les opinions politiques et/ou syndicales, l'appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une religion, la particulière vulnérabilité résultant d'une situation économique apparente ou connue.

L'Observatoire s'attachera, une fois son responsable recruté, à mettre en valeur les actions déjà proposées et à en susciter de nouvelles. Il s'appliquera également à élaborer et piloter de nouvelles actions permettant de promouvoir l'égalité.

b) **Le Service Jeunesse :**

Chiffres clefs :

- 2.771 jeunes âgés de 11 à 17 ans
- 2.538 jeunes âgés de 18 à 24 ans

Devant le constat des besoins, la première action de la commune a été de (re)créer un service jeunesse, situé aujourd'hui rue Veuve Aublet. Il est un lieu d'accueil inconditionnel pour tous les jeunes de la commune. Il participe de leur information, orientation, autonomie, en mettant en œuvre des rencontres, des dispositifs et des événements.

En parallèle, la Ville de Romainville s'est engagée dans la rénovation globale de la politique « jeunesse de proximité ». Elle réaffirme ainsi sa volonté de répondre au plus près aux besoins des jeunes de son territoire.

À ce titre, et en 2023, la Municipalité a mis en œuvre « les Assises de la jeunesse » et consulte la population en vue de coconstruire les services et les actions à mettre en place avec les jeunes, les parents et des professionnels de la jeunesse pour recueillir leurs avis sur la situation actuelle et surtout mieux identifier leurs envies et besoins.

Un questionnaire a été édité à destination des jeunes (11-16 ans et 17-25 ans) et des parents afin de recueillir leurs avis et de mettre en lumière leurs habitudes, ainsi que leur connaissance des structures jeunesse et activités proposées par la ville. 7% des 11/16 ans, 21% des 17/25 ans et 11% des parents ont exprimé des besoins prégnants en matière de santé.

Quatre médiations nomades ont été déployées, afin d'aller à la rencontre des publics éloignés au sein des quatre quartiers prioritaires de la commune. Au travers des différents échanges, les jeunes ont pointé des problématiques d'isolement, de mobilité et de handicap.

Deux ateliers de concertation se sont déroulés au fil de la démarche, autour de 3 grandes thématiques :

- S'épanouir, se divertir et prendre soin de soi
- Habiter, apprendre et travailler
- Participer et s'engager.

En conclusion, plusieurs pistes de travail ont été ciblées par les participants, tels le besoin d'accompagnement pour l'obtention d'un logement, l'aide à la mobilité (notamment l'accès au permis de conduire), l'aide alimentaire (financière en premier lieu), et une meilleure communication entre les différents acteurs du social. Concernant la santé, les participants souhaitent que soient réinstaurées les visites médicales une fois par an et que soit développée la prévention des risques liés à la nutrition.

Le service jeunesse abrite un Point information jeunesse (PIJ), lieu d'accueil et d'écoute qui oriente les Romainvillois et Romainvilloises âgés de 12 à 30 ans, notamment ceux qui sont encore scolarisés, sur tous les thèmes de leur vie quotidienne. Il apporte une aide technique et pédagogique qui favorise les démarches autonomes des jeunes dans la construction de leur projets professionnels ou personnels.

c) **La Direction de l'Hygiène et de l'Habitat (DHH) :**

La DHH a la charge de tous les aspects de l'habitat.

Ainsi, cette direction a pour mission de lutter contre l'habitat indigne. Elle instruit tous les dossiers de signalements d'habitats insalubres, et suit l'avancement de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat.

Elle accompagne également les usagers dans le dépôt, le renouvellement et la mise à jour de leur demande de logement social, mais n'est pas compétente pour attribuer des appartements.

Elle suit les dossiers d'exposition aux pollutions, les dépôts sauvages, les installations à déclaration obligatoire.

L'habitat indigne désigne, par définition, des logements dont l'état présente un risque pour la sécurité physique ou la santé des occupants ou de tierces personnes. Par exemple, une installation électrique défectueuse fait courir un risque d'électrocution ou d'incendie ; la location d'un logement exigu et sombre a un impact sur la santé mentale et psychosociale des occupants.

En 2024, la Service communal d'Hygiène et de Santé a reçu **72 signalements** pour des problèmes d'hygiène ou de sécurité dans des logements. Ces signalements ont donné lieu à **54 visites** réalisées par l'inspecteur de salubrité.

Suite aux visites, **10 arrêtés de traitement de l'insalubrité** ont été pris par le préfet de Seine-St-Denis, afin de prescrire la réalisation de travaux et / ou l'hébergement ou le relogement des occupants. Seul un arrêté préfectoral a été levé au cours de l'année 2024, à la suite de réalisation de travaux.

De plus, **10 mises en demeure** ont été adressées par le maire de Romainville à différents bailleurs, afin qu'ils remédient à des désordres constituant un manquement au Règlement sanitaire départemental (RSD).

Enfin, le maire de Romainville a signé **2 arrêtés pour des bâtiments présentant un risque pour la sécurité des personnes**.

d) **La Direction de la Petite Enfance et de l'Enfance (DPEE) :**

Cette direction produit des actions éducatives pour les jeunes dans le cadre du Projet éducatif de territoire (PEDT) et de la Cité éducative.

Le **Projet éducatif de territoire** (PEDT) est un outil de collaboration locale fédérant l'ensemble de la communauté éducative autour de valeurs, d'objectifs et d'actions, en matière d'éducation.

La **Cité éducative** est un label, obtenu par la collectivité, elle est associée à la préfecture et au rectorat, pour couvrir les quartiers prioritaires de son territoire et ainsi initier une dynamique d'alliance éducative locale, incluant les associations et les habitants. En trois mots, un territoire labellisé Cité éducative, c'est accompagner, fédérer, émanciper. Cette démarche vise à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes, de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

La santé est inscrite dans l'axe 6 du PEDT : Prévention – Penser une politique d'éducation et de prévention à tous les âges :

- Accompagner le développement des compétences psychosociales au sein de la communauté éducative : formation réalisée par le Comité Départemental d'Education pour la Santé CODES,
- Développer des actions d'éducation à la vie affective et sexuelle : interventions de la conseillère conjugale dans différents établissements scolaires,
- Éducation à la nutrition : interventions de la diététicienne du CMS.

Toute l'année, en collaboration avec la Conseillère conjugale et familiale, la DPEE construit des animations à l'attention des jeunes scolarisés, concernant les relations filles/garçons, le respect de son corps et l'estime de soi.

Avec la diététicienne du CMS, elle programme des ateliers nutrition au sein des établissements scolaires. Elle assure la formation des enseignants pour qu'ils puissent, à leur tour, intervenir en tant que formateurs.

En 2024-2025, une campagne de sensibilisation et de vaccination contre le HPV (papillomavirus) se déploie dans les collèges, sous l'égide du Département de la Seine-Saint-Denis.

Le DPEE développe également des actions liées à la prévention numérique portées de concert par la Direction de la Prévention et de la Tranquillité Publique et le service Prévention et Promotion de la Santé du CMS :

- Formation des animateurs au programme « Les super héros du net » pour un déploiement auprès des enfants âgés de 6 à 9 ans,
- Intervention de l'association Prévanet dans les classes de CM2, 6^e et 5^e.

e) **La Direction de la Prévention et de la Tranquillité Publique (DPTP) :**

Le DPTP met en œuvre un Contrat local de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CLSPDR) qui déploie notamment des actions en direction de la santé des jeunes, et met en œuvre également des actions pour lutter contre les violences intrafamiliales.

Ainsi, elle porte les actions suivantes :

- **Intervenante sociale au commissariat :** un poste de travailleur social est financé par les villes des Lilas et de Romainville afin d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner les victimes de violences, mais aussi les mis en cause.
- **Prévention addictions :** des formations sont dispensées aux professionnels afin de lutter contre l'entrée des jeunes dans le trafic. Des ateliers de sensibilisation à destination des collégiens permettent d'informer les collégiens des dangers de l'usage détourné du protoxyde d'azote. Ces sensibilisations prennent la forme d'intervention, d'animations, d'expositions et de formation des professionnels de l'Éducation nationale, des agents municipaux et des bailleurs.
- **Sensibilisation au danger liés à la surexposition des enfants aux écrans :** un partenariat avec l'association E. Enfance permet la mise en œuvre d'ateliers en direction des élèves d'écoles primaires (CM1/CM2), ainsi que des collégiens.
- **Prostitution :** des formations sont dispensées aux bailleurs et aux agents municipaux pour lutter contre la prostitution, notamment des mineurs.
- **Convention AORIF :** cette convention s'inscrit au cœur de la stratégie développée par l'État pour améliorer les conditions d'exercice des forces de l'ordre. Elle vise à mieux répondre à l'insécurité du quotidien, et à renforcer la confiance entre la police et la population. Elle se concrétise par l'organisation de partenariats à l'échelle locale. Elle permet une approche, au sein du bâti des bailleurs, des questions de santé mentale et de tous les points de cristallisation liées à la jeunesse.

- **ASTHERIIA :**

L'association Aurore, via le dispositif Astheriia, a créé, au sein des collèges romainvillois, une permanence nommée : « Jeunes & sexualité 93 ». Il s'agit de réaliser des interventions sur des situations de filles et de garçons à l'adolescence en situation de prostitution ou en risque de l'être auprès de professionnels en lien direct avec les jeunes concernés afin de les accompagner vers un changement.

La permanence « Jeunes & sexualité 93 » peut recevoir également les adolescents et leurs parents ou proches.

- **Prévention des rixes :**

Une convention a été conclue entre Romainville, le Pré Saint-Gervais et les Lilas, portant notamment sur la prévention des rixes entre jeunes. Cette démarche d'apaisement des relations entre les jeunes des quartiers des trois villes, rappelée

comme importante par des actualités douloureuses, est une action de fond des municipalités.

Elle engage l'ensemble des acteurs locaux dans une démarche collective et fait le choix de mener une politique forte.

Pour ne pas réduire le sujet à la seule dimension sécuritaire, la municipalité a candidaté et a été retenue par le Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU) pour être une ville pilote du département dans un projet de prévention des rixes. Cela permet de bénéficier des prochaines études de terrain du FFSU et de son accompagnement dans des actions de prévention pédagogiques, culturelles, sportives sur nos villes.

Cette convention se concrétise donc par :

- De la sensibilisation par des ateliers menés par Jeunes et citoyenneté en direction des collégiens
- Des interventions du commissaire de police envers les collégiens, traitant de la responsabilité individuelle et du danger que représentent les armes blanches
- L'opération Raid aventure matérialisée par une journée sportive regroupant des jeunes des 3 villes, encadrée par la Police nationale et la Police municipale.

f) **L'Établissement public de territoire (EPT) Est Ensemble :**

Chaque année, à travers le volet santé du Contrat de ville, l'Établissement public de territoire subventionne, avec l'État, et coordonne des actions de santé sur les quartiers prioritaires de la ville sur le territoire communal, avec un focus sur l'amélioration des conditions de vie et de santé des populations vulnérables.

g) **Le Département**

Le **Service Prévention et Actions Sanitaires (SPAS)** met en place différentes actions de prévention santé, dans les domaines de la prévention bucco-dentaire, la vaccination, la lutte contre la tuberculose, la santé sexuelle, et pratique « l'aller vers » et a inventé l'Académie populaire. Pour ce faire, il utilise les acteurs de proximité sur le territoire communal.

Devant le faible taux de vaccination de la population Séquano-Dionysienne, et depuis 2024, une **campagne de sensibilisation et de vaccination contre le papillomavirus (HPV)** au sein des collèges du territoire départemental est menée. L'objectif à 2030 est d'atteindre 80% de couverture vaccinale, dans le cadre de la stratégie décennale contre le cancer.

	Schéma complet à 16 ans
Seine-Saint-Denis	18,7%
Île-de-France	36,3%
France entière	44,7%

Couverture vaccinale des jeunes filles de 16 ans (année de naissance 2007), Sources : SNDS, Santé publique France, 2023

Garçons	Schéma complet à 16 ans
Seine-Saint-Denis	5,6%
Île-de-France	13,5%
France entière	15,8%

Couverture vaccinale des jeunes garçons de 16 ans (année de naissance 2007) Sources : SNDS, Santé publique France, 2023

Les centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et de planification familiale constituent un important réseau de proximité au service de la santé de toutes et tous, et plus particulièrement des femmes enceintes, des enfants de moins de 6 ans et de leurs familles, des couples et des jeunes. La PMI a deux antennes sur la commune.

8.1. Les acteurs privés

8.1.1. Les établissements de santé

- La Clinique Floréal à Bagnolet
- Le Centre Hospitalier Intercommunal André Grégoire (CHIAG) à Montreuil
- Deux Centres Gratuits d'Information, de Diagnostic et de Dépistage (CeGIDD) :
 - Au sein de l'hôpital A. Grégoire
 - Dans le centre-ville de Montreuil
- La maternité des Lilas
- La clinique des Lilas.

De plus, l'exercice coordonné tend à se développer sur le territoire de la Ville, et une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) a été créée en 2023, dénommée la CPTS BLLR. Elle regroupe des professionnels du territoire qui ont souhaité s'organiser – à leur initiative – autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes. Elle mène des actions prioritairement envers les professionnels et développe des outils partagés. Elle participe activement au Contrat Local de Santé et à sa déclinaison sur le territoire.

8.1.2. Les structures médico-sociales

Ces structures accueillent et accompagnent, dans leur enceinte ou de manière ambulatoire, pour une brève durée ou au long cours, des personnes dépendantes, handicapées, ou en situation d'exclusion sociale.

- EHPAD intercommunal « Les 4 saisons » à Bagnole
- CSAPA la Mosaïque rattaché au CHI A. Grégoire
- CSAPA Rabelais à Montreuil
- CSAPA Boucebcî rattaché au CHU Avicenne à Bobigny
- CAARUD PROSES à Montreuil
- Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) à Noisy-le-Sec
- Centre Jean Macé à Montreuil : Il est composé d'un Institut Médico Educatif (IME), d'un hôpital de jour et d'un Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)

Des partenariats avec les acteurs municipaux sont mis en œuvre, à commencer par des orientations. Des actions *in situ* peuvent également exister, notamment avec les EHPAD.

8.1.3. Les structures de santé mentale dont dépend Romainville

○ Structures infanto-juvéniles :

- Le Centre de psychiatrie infanto-juvénile de la petite enfance à l'adolescence : situé à l'hôpital A. Grégoire, ce centre est destiné aux enfants et adolescents des villes de Montreuil, Bagnole, Bobigny, des Lilas, du Pré-Saint-Gervais, de Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville.

Le centre de jour :

- Des consultations en Centres médico-psychologiques (CMP)
- Des prises en charge en Centres d'activité thérapeutique à temps partiel (CATTP)
- Une classe expérimentale avec l'Éducation nationale (CATTP)
- Deux hôpitaux de jour l'un pour les enfants de 18 mois à 6 ans et l'autre pour les adolescents de 12-16 ans ;
- Une équipe mobile pour adolescents.

Ce centre hébergera également une unité d'hospitalisation temps plein pour des enfants de 3 à 12 ans.

- La CASITA, Maison des adolescents d'Avicenne à Bobigny
- Etap'Ado, Service d'accueil et d'écoute pour adolescents en difficulté à Pantin
- Centre de pédopsychiatrie périnatale à Noisy-le-Sec. Il est en liaison avec l'activité du pôle mère-enfant du CHI A. Grégoire à Montreuil

- Le Pavillon Régis, hôpital de jour pour enfants de 3 à 10 ans à Neuilly-sur-Marne. Il dépend de l'Établissement public de santé mentale (EPS) Ville-Évrard
 - La Nacelle, unité d'hospitalisation pour les enfants de 3 à 12 ans à Neuilly-sur-Marne, il dépend de l'Établissement public de santé mentale (EPS) Ville-Évrard
- **Structures pour adultes :**
- Le Centre Médico-Psychologique de Noisy-le-Sec dépend de l'Établissement public de santé mentale (EPS) Ville-Évrard. C'est un lieu de soins, public, sectorisé, proposant des consultations médico-psychologiques et sociales à toute personne en difficulté psychique.
 - Centre d'accueil d'urgences psychiatriques, situé au centre hospitalier A. Grégoire à Montreuil il dépend de l'Établissement public de santé mentale (EPS) Ville-Évrard
 - L'Équipe mobile psychiatrique précarité (EMPP) « La Boussole » au CHI A. Grégoire de Montreuil. L'unité mobile est un dispositif qui a pour objet d'améliorer le travail de liaison et de coordination entre les partenaires sociaux et les secteurs de psychiatrie, afin de mieux prendre en charge les besoins de santé mentale des personnes en situation de précarité et d'exclusion.

8.1.3. Les réseaux

- **Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC SUD 93) :**

Le DAC a pour vocation de réunir les dispositifs de coordination préexistants et d'être un point d'entrée unique et gratuit. Ils s'adresse aux professionnels et structures qui font face à des personnes en situation de santé complexe, quels que soient l'âge et la pathologie, afin de favoriser leur choix de vie à domicile. Elle assure trois grandes missions :

- information et orientation
- accompagnement de parcours complexes
- animation territoriale

- **Dispositif Intégré du Handicap (DIH) :**

La Communauté 360 est une plateforme téléphonique portée par le DIH et gérée par l'ensemble des coordinateurs de parcours complexes. Il répond aux personnes en situations de handicap, leurs aidants, et les partenaires. Lors d'une sollicitation d'un

professionnel, il effectue une évaluation multidimensionnelle des besoins lors d'une commission d'entrée. Si une décision de prise en charge est actée, le coordinateur de parcours complexe va organiser une visite à domicile où il va peaufiner son évaluation multidimensionnelle.

8.1.4. Les associations

- DEBORA
- CIDFF
- UNAFAM
- Associations de quartier

LES ENGAGEMENTS MUNICIPAUX SPÉCIFIQUES, FOCUS

La Mutuelle communale « Solimut » : un engagement pour l'accès aux soins pour toutes et tous

Dans le cadre du Contrat Local de Santé de troisième génération (CLS 3), une convention de partenariat a été signée en 2019 entre la Ville de Romainville et la mutuelle Solimut. Cette initiative s'inscrit dans l'action 1.2 du CLS 3 : *Réflexion pour une proposition de mutuelle communale négociée pour les Romainvillois-es et les agents municipaux.*

Depuis la mise en place de ce dispositif, deux permanences hebdomadaires sont proposées afin de permettre aux administré-es un accès facilité à l'information et à l'adhésion :

- Le mardi matin, de 9h30 à 12h, au Centre Municipal de Santé.
- Le jeudi matin, de 9h30 à 12h, en mairie.

Bilan 2024

La Ville a renforcé sa stratégie de communication afin de toucher un public plus large et d'informer efficacement sur l'existence de ce dispositif :

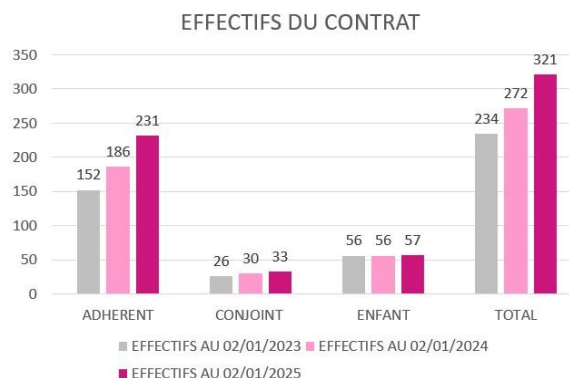
- Envoi de courriers d'information et de flyers à l'ensemble des retraité-es de la commune
- Diffusion sur les panneaux électroniques municipaux
- Publication dans le bulletin municipal
- Présence lors du Forum de rentrée, via le stand du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Organisation d'une réunion d'information à destination des adhérent-es.

Des actions complémentaires de prévention et de sensibilisation à la santé ont également été menées dans ce cadre :

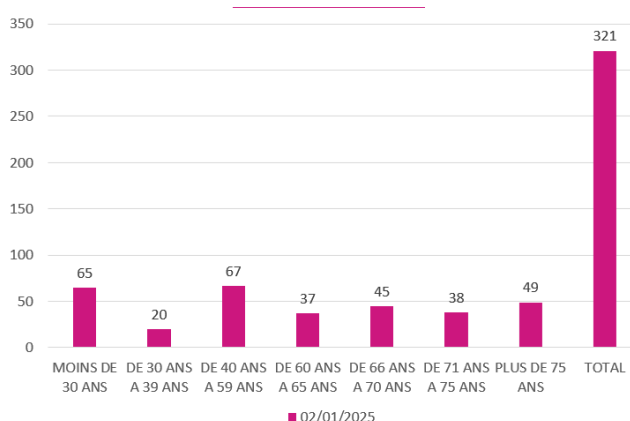
- **Rendez-vous de la santé** : opérations de dépistage des troubles visuels chez les jeunes enfants, ainsi que des troubles auditifs
- **Diagnostic santé** réalisé auprès d'un groupe de femmes, au sein des centres sociaux Jacques-Brel (quartier Bas-Pays) et Mandela (quartier Trois-Communes)
- Participation à la campagne **Octobre rose**
- **Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes** : distribution de sacs « violentomètre » aux commerçant·es de la ville (notamment boulangers et pharmaciens)
- Mise en place d'**ateliers mémoire** à la Maison des retraités.

État des adhésions au 31 janvier 2024

LIENS DE PARENTE	EFFECTIFS 02/01/2023	EFFECTIFS 02/01/2024	EFFECTIFS 02/01/2025
ADHERENT	152	186	231
CONJOINT	26	30	33
ENFANT	56	56	57
TOTAL	234	272	321



TRANCHES D'AGE	
MOINS DE 30 ANS	65
DE 30 ANS A 39 ANS	20
DE 40 ANS A 59 ANS	67
DE 60 ANS A 65 ANS	37
DE 66 ANS A 70 ANS	45
DE 71 ANS A 75 ANS	38
PLUS DE 75 ANS	49
TOTAL	321



Depuis 2023, le nombre d'adhérent·es à la mutuelle communale est en progression constante.

Au 31 janvier 2024, 321 personnes sont adhérentes à la mutuelle Solimut.

La population majoritairement bénéficiaire de ce dispositif est celle des personnes âgées de plus de 60 ans, correspondant à la cible initialement définie lors de la création du partenariat.

Les violences faites aux femmes : un enjeu majeur de santé publique

Les violences faites aux femmes constituent une problématique centrale de santé publique. Ce phénomène demeure largement sous-déclaré, en raison notamment d'un déficit d'information sur les dispositifs d'accompagnement existants, mais également d'un manque de formation des professionnel·les, souvent insuffisamment préparé·e·s à recueillir et accueillir la première parole des victimes.

Données disponibles

Bien que les données locales précises pour la commune de Romainville soient encore limitées, les statistiques nationales permettent de mesurer l'ampleur du phénomène :

- Une femme sur trois est victime de violences au cours de sa vie.
- En 2024, 122 . ont été recensés à l'échelle nationale.
- Chaque année, 94 000 femmes sont victimes de viol ou de tentative de viol.
- 215 000 femmes subissent des violences conjugales (physiques ou sexuelles) infligées par leur conjoint ou ex-conjoint.

Dans le département de la Seine-Saint-Denis, la tendance est également préoccupante. En 2022, on dénombrait 244 000 victimes de violences conjugales, soit une augmentation de 21 % par rapport à 2021. Cette progression traduit à la fois une aggravation des faits et une libération progressive de la parole des victimes.

Conséquences sanitaires

Les violences faites aux femmes ont des répercussions graves sur la santé physique (blessures, traumatismes, maladies chroniques) et psychologique (état de stress post-traumatique, anxiété, dépression, conduites suicidaires). Elles constituent également un obstacle majeur à l'accès aux soins et à l'autonomie des victimes.

Publics les plus vulnérables

Certaines populations sont particulièrement exposées :

- Les femmes en situation de précarité ou ne disposant pas de ressources personnelles.
- Les femmes migrantes ou perçues comme telles, confrontées à des barrières linguistiques, administratives et parfois à l'isolement.
- Les femmes en situation de handicap.

- Les enfants exposés aux violences intrafamiliales, qui peuvent en subir des conséquences psychologiques profondes et durables.

Dispositifs existants à Romainville

La Ville de Romainville est historiquement engagée dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Ce combat est coordonné par la **Direction Citoyenneté Active et Education Populaire (DCAEP)**, en lien étroit avec plusieurs directions municipales, notamment la **Direction Santé, Autonomie et Social**, ainsi que la **Direction de la Prévention et de la Tranquillité Publique**.

Un ensemble d'actions structurées a été mis en place :

- **Mise en réseau des acteurs locaux** : collaboration entre la mairie, le CCAS, la Police municipale, la justice, les professionnel·les de santé et le tissu associatif.
- **Accueil spécifique au CCAS** : écoute, orientation vers les structures compétentes (associations, psychologues, hébergements d'urgence), et accompagnement social.
- **Permanences d'écoute et d'accompagnement juridique**, en lien avec les associations partenaires.
- **Consultation de victimologie** au Centre Municipal de Santé, organisée chaque semaine dans le cadre d'une convention avec l'Institut de victimologie de Paris.
- **Débats philosophiques** organisés sur la thématique des violences.
- **Partenariats structurants** : ASTHERIIA, CIDFF 93, Centre Hubertine Auclert.
- **Journées de sensibilisation** organisées autour du 8 mars (Journée internationale des droits des femmes) et du 25 novembre (Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes).
- **Supports de communication** : création d'un marque-page diffusé par les services municipaux.
- **Présence d'une intervenante sociale** au commissariat des Lilas, cofinancée par les villes de Romainville et des Lilas. Elle assure un premier accueil, une écoute active et une orientation vers les dispositifs adaptés.
- **Actions éducatives auprès des jeunes publics**, en partenariat avec la conseillère conjugale et familiale du Centre Municipal de Santé.
- **Sensibilisation et formation des professionnel·les de santé et du social**, pour améliorer le repérage et la prise en charge des situations de violence.
- **Création d'un parcours de soins dédié**, en partenariat avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) BLLR.
- **Convention « Un toit pour elle »**, avec l'association SOS Femmes 93, garantissant des solutions d'hébergement d'urgence.
- **Lancement d'un marché public commun** avec les villes de Bagnolet, des Lilas et de Romainville pour la réservation de nuitées d'hôtel en vue de mises à l'abri temporaires des victimes.
- **Actions de prévention auprès des jeunes**, notamment en milieu scolaire (collèges et lycées), afin de lutter contre les violences sexistes et sexuelles.

Perspectives et axes de développement

Dans une volonté de renforcement de l'action municipale, plusieurs pistes sont actuellement à l'étude :

1. Création d'un lieu d'accueil et d'écoute dédié aux femmes victimes de violences (de type « Maison des femmes » ou point d'accueil renforcé).
2. Renforcement des formations destinées aux professionnel·les (santé, social, police) pour une meilleure détection et prise en charge des victimes.
3. Développement de groupes de parole et de soutien psychologique accessibles localement.
4. Soutien accru aux associations locales œuvrant dans l'accompagnement des femmes victimes de violences et la sensibilisation du grand public.
5. Renforcement du partenariat avec la justice afin d'accélérer les procédures et garantir une réponse judiciaire rapide et adaptée.

Conclusion

Les violences faites aux femmes, tout comme les violences intrafamiliales, représentent un enjeu fondamental pour la cohésion sociale et la santé publique. À Romainville, la mobilisation des institutions, du tissu associatif et des professionnel·les a permis des avancées significatives, notamment à travers la mise en place d'un accueil renforcé au commissariat des Lilas et d'un dispositif de nuitées d'hébergement d'urgence.

Il est désormais essentiel de consolider ces acquis et d'amplifier les efforts pour construire un véritable **parcours de sortie des violences**, articulant accompagnement social, soutien psychologique, protection juridique et accès au logement.

La lutte contre les violences faites aux femmes ne peut être efficace que dans une démarche collective. Institutions, associations, citoyen·nes : **ensemble, nous avons le pouvoir d'agir.**

Les jeunes : un public prioritaire en matière de prévention et de promotion de la santé

Les comportements à risque pour la santé (alimentation déséquilibrée, inactivité physique, sédentarité) sont particulièrement répandus chez les jeunes et ont été fortement aggravés par les périodes de confinement et les mesures sanitaires mises en place durant la crise de la COVID-19 (2020-2021). Pour certains, ces effets perdurent, notamment en lien avec l'altération du lien social, qui continue d'impacter la santé mentale et les modes de vie.

De manière générale, les indicateurs de santé sont significativement plus défavorables chez les adolescent·es résidant dans les **quartiers prioritaires de la Politique de la ville (QPV)**. Ces inégalités sont accentuées par des facteurs socio-économiques tels

que la catégorie socio-professionnelle des parents, le niveau de revenu moyen du lieu de résidence, ou encore les parcours éducatifs et professionnels.

Chiffres clés :

- 2 376 jeunes âgés de 18 à 24 ans résident sur le territoire communal, soit **8 % de la population totale**. Cette tranche d'âge a connu une **hausse de 8 % entre 2013 et 2018**.
- 21 % de ces jeunes ont un **niveau d'études faible**, tandis que **32 %** affichent un **niveau d'études élevé**.
- **23 %** des jeunes sont classés comme **NEET** (*ni en emploi, ni en études, ni en formation*).
- **16 %** des moins de 25 ans sont **demandeurs d'emploi**.
- **55 %** sont en **activité professionnelle**.
- **19 %** vivent en **logement autonome**.

Actions municipales menées en direction de la jeunesse

La Ville de Romainville développe depuis plusieurs années une politique de santé jeunesse transversale, mobilisant l'ensemble des acteurs institutionnels, associatifs et éducatifs. Ces actions visent tant la **prévention des conduites à risque**, que la **promotion de la santé physique, mentale et sociale** des jeunes.

Santé sexuelle

- Accueil **anonyme et gratuit** au Centre de **santé sexuelle**.
- **Interventions en milieu scolaire** (collèges et lycées) sur la contraception, les IST, le consentement.
- Organisation d'**événements de sensibilisation** et **campagnes de dépistage**.

Lutte contre l'exploitation sexuelle

- **Animations dans les collèges et lycées** autour des thèmes du **michetonnage** et de la **prostitution des mineur-es**, avec le soutien d'associations spécialisées.

Prévention des stéréotypes de genre, des addictions et des usages détournés de substances

- **Ateliers pédagogiques en établissements scolaires** pour sensibiliser à l'égalité filles-garçons, lutter contre les stéréotypes de genre, les comportements sexistes, les conduites addictives (tabac, alcool, cannabis, écrans, etc.) et l'**usage détourné du protoxyde d'azote**.

Sécurité et prévention routière

- Organisation annuelle d'une **Semaine de la prévention routière**, avec des partenaires institutionnels (Police, Croix-Rouge, etc.) et des outils pédagogiques adaptés aux jeunes publics.

Activité physique et bien-être

- Dispositif « **Bougez-vous les ados** », axé sur la **promotion du sport santé**.
- Actions de sensibilisation au **rythme de vie**, à l'alimentation équilibrée et à la **gestion du stress**.

Dialogue et participation

- **Assises de la jeunesse** : temps fort de dialogue avec les jeunes Romainvillois-es pour co-construire les politiques publiques qui les concernent (accès à la santé, citoyenneté, emploi, cadre de vie, etc.).

Poursuite et développement des actions (perspectives)

Afin de répondre de manière plus ciblée aux besoins des jeunes du territoire, la ville de Romainville prévoit de renforcer ses actions sur plusieurs axes prioritaires :

1. **Création d'un espace santé jeunesse** accessible sans rendez-vous, regroupant informations, orientation, écoute et dépistage.
2. **Renforcement du partenariat avec les établissements scolaires** pour intégrer davantage de séances de prévention au sein des parcours éducatifs.
3. **Développement de groupes de parole** autour de la santé mentale, des relations affectives et sexuelles, et du mal-être adolescent.
4. **Soutien à l'insertion socio-professionnelle** des jeunes NEET, en partenariat avec les structures locales de l'emploi et de la formation.
5. **Renforcement des actions sur l'alimentation**, avec la mise en place d'ateliers pratiques (cuisine, budget alimentaire, nutrition).
6. **Promotion de la mobilité active** (vélo, marche) comme alternative à la sédentarité.

Les seniors : accompagner le vieillissement dans une logique de parcours et d'autonomie

Le vieillissement de la population constitue un enjeu majeur de santé publique et d'aménagement des politiques locales. L'augmentation de la longévité, notamment chez les femmes, s'accompagne de mutations profondes qui impactent la société dans son ensemble : fragilisation des liens sociaux, risques accrus d'isolement, précarité économique, perte d'autonomie, et complexification des besoins en santé.

Dans ce contexte, les collectivités ont un rôle central à jouer pour garantir aux personnes âgées un accompagnement global, respectueux de leur dignité, de leur autonomie et de leurs choix de vie. Cette approche requiert une coordination renforcée entre les acteurs institutionnels, associatifs, médicaux et sociaux, ainsi qu'une adaptation continue des services, de l'habitat et de l'environnement urbain.

Chiffres clés :

- **4 678** personnes âgées de plus de 60 ans vivent à Romainville, soit **16 % de la population totale**.
- Parmi elles, **1 475 ont 75 ans et plus**, soit **5 % de la population communale**.

- Les projections estiment une **augmentation de +8 %** du nombre de personnes âgées de 60 ans et plus à l'horizon 2028.
- **24 %** des seniors vivent **sous le seuil de pauvreté**, une situation particulièrement marquée chez les **75 ans et plus (18 %)**.

Actions municipales en faveur des seniors

La ville de Romainville a fait du soutien aux personnes âgées l'une de ses priorités. Elle développe une approche transversale et évolutive en matière d'accompagnement du vieillissement, notamment à travers la mise en place d'un « **parcours de la personne âgée** », piloté par la **Direction santé, autonomie et social**.

Un espace dédié : la Maison des retraités

Lieu ressource central, la **Maison des retraités** propose un accueil, de l'information et de nombreuses activités. Elle sera prochainement transformée en « **Guichet intégré** » dans le cadre de la mise en œuvre du **Service public territorial de l'autonomie (SPTA)**, en partenariat avec le Département de la Seine-Saint-Denis. Une **convention formelle** entre le **CCAS** et le Département est prévue pour 2025.

Une coordination renforcée autour de parcours personnalisés

L'action municipale vise à **faciliter l'accès aux dispositifs**, à renforcer le **maillage territorial des services** et à soutenir les **aidant-es**. Cette logique de parcours suppose :

- Un **lieu d'accueil clairement identifié**.
- Un **travail partenarial coordonné**.
- Une **adaptation souple et diversifiée des réponses**, en lien avec les besoins spécifiques de chaque situation.

Actions concrètes déployées sur le territoire

- **Ateliers collectifs de prévention**, sorties, séjours et animations culturelles, sportives et intergénérationnelles.
- **Animation à domicile** pour les personnes isolées ou à mobilité réduite.
- **Accompagnement social** : accès aux droits, secours d'urgence, aide à l'hébergement, soutien dans les démarches.
- **Actions santé** : sport adapté, prévention des chutes, repérage précoce de la perte d'autonomie.
- **Dispositifs d'aide au maintien à domicile** : téléassistance, portage de repas, services d'aide à domicile.
- **Permanences sociales** : écoute, soutien des aidant-es, traitement des situations complexes.
- **Commission gériatrique** : espace de coordination pour le suivi des cas sensibles.
- **Accueil et loisirs seniors dans les centres sociaux**.
- **Développement de l'habitat alternatif**, favorisant le vivre-ensemble et la solidarité de voisinage.

- **Partenariat actif avec les Petits frères des pauvres** pour lutter contre l'isolement.
- **Dispositif « Plan canicule »**, mobilisé chaque été pour prévenir les risques sanitaires.

Perspectives et axes de développement

Afin d'anticiper les transformations liées au vieillissement de la population et de répondre aux attentes croissantes des personnes âgées, la Ville de Romainville prévoit de renforcer son action autour de plusieurs axes structurants. Ces perspectives s'inscrivent dans une dynamique partenariale et territoriale, fondée sur l'innovation sociale, la prévention et le respect de l'autonomie.

1. Mise en œuvre du Service public territorial de l'autonomie (SPTA)

- **Transformation de la Maison des retraités en guichet intégré**, véritable point d'entrée pour les personnes âgées et leurs aidant·es, facilitant l'orientation, l'information et la coordination des services.
- **Signature d'une convention avec le Département** de la Seine-Saint-Denis dès 2025, pour garantir un pilotage partagé et des réponses mieux coordonnées aux besoins du territoire.

2. Développement de parcours personnalisés de prévention de la perte d'autonomie

- Renforcement du **repérage précoce** des fragilités (via les professionnels de santé, sociaux et associatifs).
- Création de **bilans de prévention de l'autonomie** et développement de **visites à domicile ciblées** pour les publics les plus isolés.

3. Lutte contre l'isolement social

- Lancement d'un **programme de veille et de mobilisation des solidarités de proximité**, en lien avec les bailleurs, les associations et les voisin·es.
- Expérimentation de **projets d'habitat inclusif**, favorisant la cohabitation, la solidarité intergénérationnelle et le lien social.

4. Soutien aux aidant·es

- Déploiement d'un **espace ressources aidant·es** au sein du Guichet intégré, avec un accompagnement individualisé.
- Organisation de **groupes de parole** et **ateliers bien-être** pour prévenir l'épuisement.

5. Développement de l'offre de prévention et d'activités adaptées

- Extension des **ateliers sport-santé** et **actions culturelles** à destination des seniors les plus éloignés des structures traditionnelles.
- **Création d'un programme municipal de prévention santé** spécifique aux plus de 60 ans, en lien avec la CPTS BLLR et les acteurs de santé du territoire.

6. Renforcement de la coordination territoriale

- Animation d'un **réseau local gérontologique**, associant les professionnels médico-sociaux, les établissements de santé, les services municipaux et les associations, pour mieux coordonner les accompagnements.
- Intégration de la **logique de parcours de vie** dans toutes les politiques publiques locales (mobilité, logement, accès aux droits, culture).

Conclusion

Romainville entend relever les défis du vieillissement en mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire autour d'une ambition commune : **permettre à chaque personne âgée de vivre pleinement, en sécurité, avec dignité et dans le respect de ses choix.**

À travers une approche transversale, personnalisée et évolutive, la municipalité renforce son engagement en faveur d'une société inclusive, solidaire et intergénérationnelle.

Santé mentale : réarmer un territoire insuffisamment doté

La santé mentale constitue un enjeu de santé publique majeur. Elle désigne un état de bien-être permettant à chaque individu de faire face aux aléas de la vie, de réaliser son potentiel, d'apprendre, de travailler et de contribuer à sa communauté. Elle ne se réduit pas à l'absence de troubles psychiques, mais englobe l'équilibre émotionnel, cognitif et social.

De nombreux déterminants influencent la santé mentale, qu'ils soient individuels, sociaux ou environnementaux. Les situations de précarité, de violence, de handicap ou encore d'inégalités sociales et territoriales augmentent considérablement les risques de troubles psychiques. Il est reconnu que tout individu peut, à un moment de sa vie, voir sa santé mentale fragilisée.

Une réalité locale marquée par un déficit d'offre

Il est difficile d'évaluer précisément l'ampleur des troubles psychiques à Romainville, en raison du non-recours aux soins et de l'absence de données localisées précises. Toutefois, plusieurs sources permettent de dégager une tendance :

- Selon l'OMS, un Français sur cinq est concerné par des troubles psychiques.
- L'INSERM estime qu'une personne sur cinq connaîtra un épisode dépressif au cours de sa vie.
- D'après l'ARS (Santégraphie.fr), le taux de patients en affection de longue durée de type 23 (ALD23 - troubles psychiatriques) s'élève à 29 pour 1000 habitants à Romainville, soit environ 965 personnes.

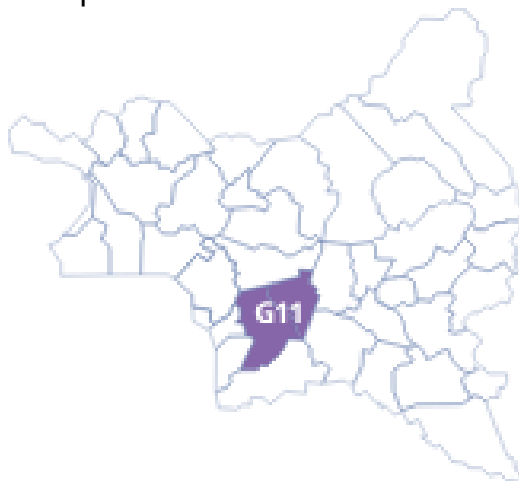
- L'UNAFAM évalue à plus de 1 000 le nombre de personnes souffrant de troubles psychiques sévères sur le territoire communal.

Malgré l'ampleur des besoins, l'offre de soins est limitée et marquée par une tension forte sur les dispositifs existants.

Panorama de l'offre de soins et de soutien en santé mentale

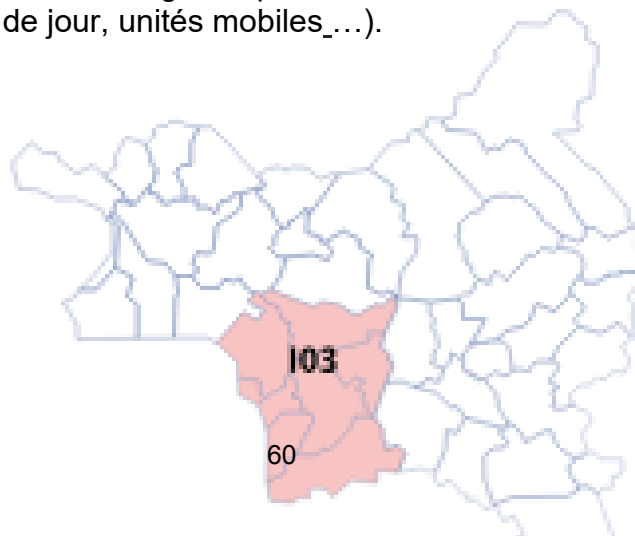
Offre hospitalière publique – EPS Ville-Évrard

- **Secteur 93G11 (psychiatrie adulte)** : Romainville dépend du Centre Médico-Psychologique (CMP) situé à Noisy-le-Sec. Les délais de rendez-vous atteignent un an, avec une file active de 1 849 patients.
- **Équipe mobile de psychiatrie du sujet âgé (EMPSA 93 centre)** : Elle intervient sur Romainville et les communes voisines pour évaluer, orienter et soutenir les personnes âgées de plus de 60 ans en souffrance psychique.
- **Équipe mobile précarité « La Boussole »** : basée à Montreuil, elle agit sur plusieurs secteurs dont Romainville, en soutien aux personnes en situation de grande précarité.
-



Offre pédopsychiatrique – Secteur 93I03

- Plusieurs CMP desservent le territoire (Bobigny, Bagnole, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin...), dont un à Romainville. En 2023, le CMPP de la commune a suivi 230 enfants, dont 153 Romainvillois. Toutefois, les délais d'attente restent extrêmement longs (jusqu'à 3 ans).
- **Centre de psychiatrie infanto-juvénile** : récemment ouvert, il propose un ensemble de prises en charge adaptées aux enfants et adolescents du territoire (CMP, hôpitaux de jour, unités mobiles...).



Offre libérale

L'offre libérale est peu développée : aucun psychiatre ou pédopsychiatre n'est installé sur la commune, et seuls deux psychologues libéraux y exercent, dont une seule conventionnée au dispositif « Mon soutien psy ».

Offre associative

- **UNAFAM** : active sur le territoire, membre permanente du RESAD, elle prépare une permanence en partenariat avec l'EHPAD Léopold Bellan.
- **Groupe d'entraide mutuelle (GEM) Les gens du 110** : situé à Montreuil et parrainé par l'association Bol d'air, ce lieu d'accueil est accessible aux habitants de Romainville.
- **Bol d'air** : intervient également à la Mission locale pour un accompagnement individualisé des jeunes en souffrance psychique.
- **Maisons des adolescents (MDA)** : Bien que trois MDA existent dans le département, Romainville ne dépend d'aucune d'entre elles. Seule la MDA Casado propose un accueil inconditionnel.

Implication municipale

La Ville anime deux instances de coordination pluridisciplinaire :

- **RESAD (Réseau d'Evaluation des Situations d'Adultes en Difficulté)** : instance de concertation dédiée aux situations complexes impliquant adultes en souffrance psychique ou sociale.
- **Commission gérontologique** : lieu de coordination des acteurs pour accompagner les situations complexes touchant les personnes âgées de plus de 60 ans.

Perspectives

Consciente de l'importance croissante de la santé mentale sur son territoire, la municipalité souhaite renforcer sa politique dans ce domaine à travers plusieurs axes stratégiques :

- **Création d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)** : instance de concertation entre élus, professionnels de santé, acteurs associatifs, représentants des usagers et aidants. Il s'agira de structurer une politique locale de santé mentale partagée, adaptée aux réalités locales.
- **Renforcement du maillage territorial** : poursuivre les efforts de partenariat pour favoriser la présence régulière de professionnels, et structures spécialisées (CMP, permanences associatives, psychologues, médiateurs...).
- **Formation des professionnels** : généralisation des formations aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) dans les services municipaux afin d'améliorer le repérage, l'orientation et le soutien des personnes en souffrance.
- **Développement de dispositifs de soutien à la jeunesse** : favoriser l'accès à une Maison des adolescents pour les jeunes Romainvillois, en lien avec le Département et les structures existantes, et soutenir les actions de prévention en milieu scolaire.

- **Renforcement de la coordination des acteurs** : à travers le RESAD, la Commission gérontologique et le futur CLSM, structurer un pilotage opérationnel cohérent et partagé.

Le handicap : accompagner et soutenir les personnes en situation de handicap et leurs aidants

La question du handicap constitue un enjeu majeur d'inclusion sociale, d'accès aux droits et de santé publique. En 2022, en France métropolitaine, 14,5 millions de personnes âgées de 15 ans ou plus (soit 28 % de la population) vivant à domicile déclaraient une limitation fonctionnelle sévère, incluant des difficultés physiques, cognitives ou sensorielles. Par ailleurs, 4,6 millions de personnes (9 %) indiquaient faire face à des restrictions importantes liées à leur santé depuis plus de six mois.

La situation de santé de cette population est préoccupante : 54 % des personnes en situation de handicap âgées de 16 à 64 ans considèrent leur état de santé comme mauvais ou très mauvais, contre seulement 7 % dans la population générale. De plus, 58 % d'entre elles souffrent de surpoids ou d'obésité, comparativement à 42 % pour l'ensemble de la population. Ces données soulignent la nécessité de renforcer les actions de prévention ciblées et inclusives.

À Romainville, selon les données de la MDPH, 2 920 personnes bénéficient d'au moins une notification liée au handicap, dont 2 500 adultes et 420 enfants, soit environ 7 % de la population communale.

L'action municipale

Afin de proposer une réponse de proximité adaptée, la Ville de Romainville a recruté en octobre 2023 une chargée de mission handicap. Depuis sa prise de poste, plus de 110 personnes ont été accompagnées, dont 35 aidants. Les principales demandes concernent l'accompagnement aux démarches administratives, en particulier pour les dossiers MDPH (18 accompagnements), la résolution de situations complexes (22 cas), et les problématiques liées au logement et à l'accessibilité.

Des actions de sensibilisation ont été organisées sur différentes thématiques :

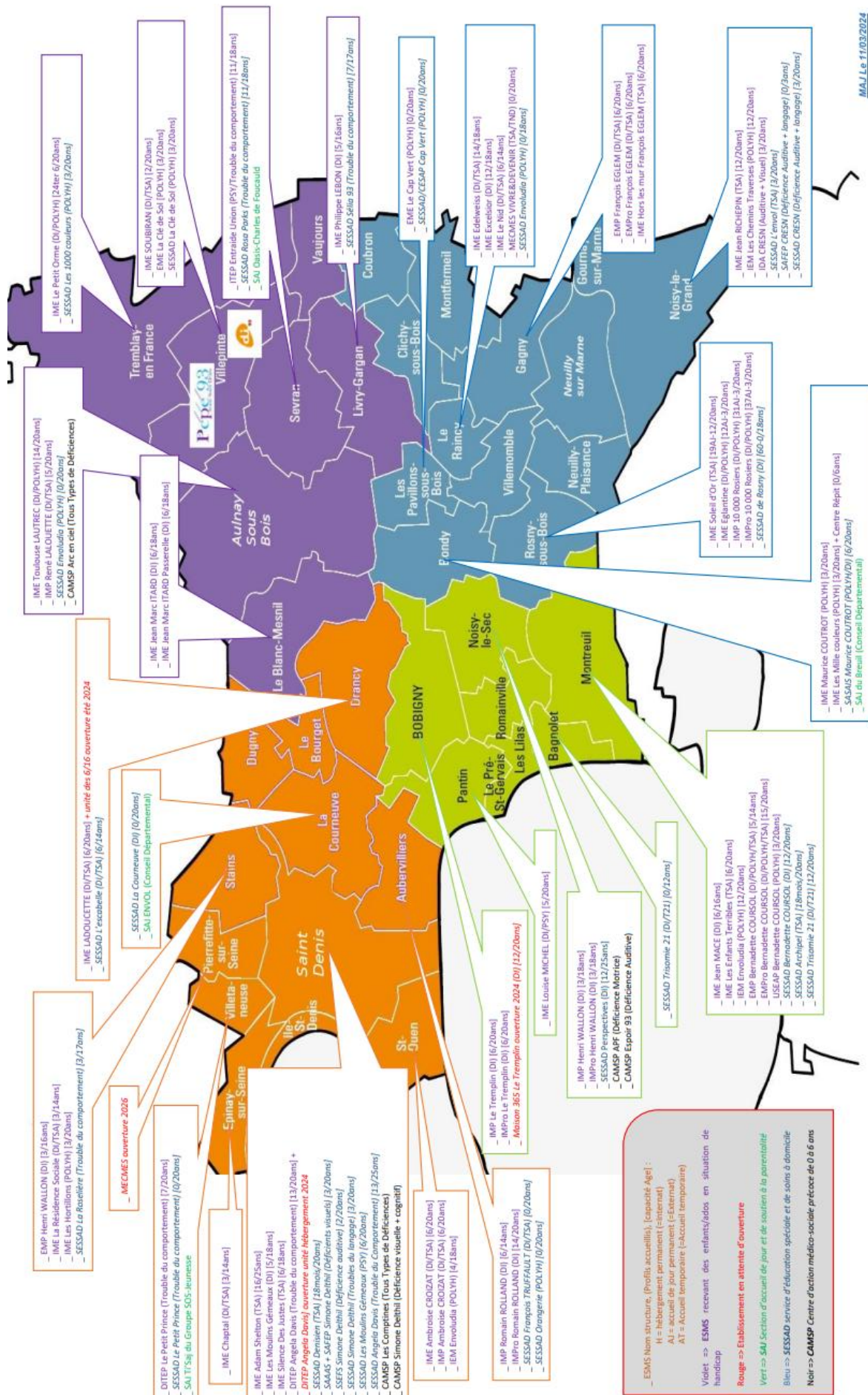
- Participation au forum de rentrée.
- Journée nationale des aidants.
- Semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées (DuoDay).
- Sensibilisation aux handisports à destination du jeune public, dans le cadre de la semaine européenne du handicap.

L'offre médico-sociale

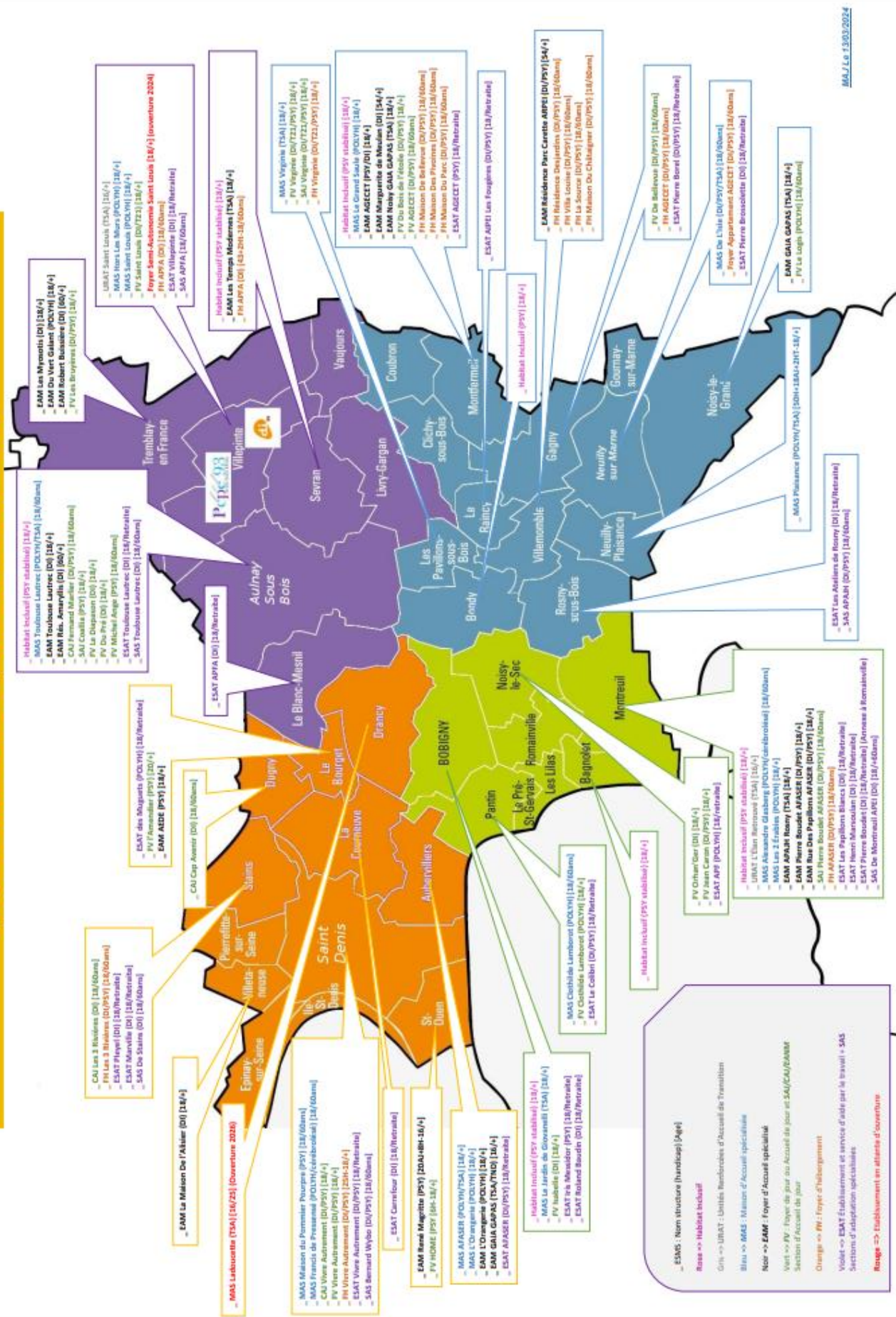
Le département de la Seine-Saint-Denis compte 37 établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour enfants, proposant 1 897 places, ainsi que 37 ESMS

pour adultes. En complément, 17 Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) sont implantés sur le territoire départemental, offrant 2 236 places.

À Romainville, une antenne de l'ESAT AFASER Pierre Boudet (Montreuil) favorise l'insertion professionnelle des personnes atteintes de troubles psychiques. Toutefois, les délais d'admission dans ces structures restent particulièrement longs, du fait d'un déficit structurel de places. Au 31 août 2024, 41 999 décisions d'orientation avaient été enregistrées dans la plateforme ViaTrajectoire, dont 8 530 issues du département, pour seulement 8 765 entrées effectives en établissement.



Répartition des ESMS => MAS/FAM/CAJ/FV/ ESAT 93



L'offre associative

Depuis 2023, l'association **Handi'cap vers l'égalité**, accompagnée par la DCAEP et la Mission handicap et santé mentale, œuvre à la création d'espaces de parole entre parents d'enfants en situation de handicap. Elle organise régulièrement des rencontres dans les centres sociaux et participe aux événements locaux en lien avec la thématique du handicap.

L'offre culturelle et sportive

Un partenariat a été initié avec le cinéma Le Trianon et la ville de Noisy-le-Sec pour mettre en œuvre le dispositif **Ciné relax**, destiné à proposer des séances accessibles, encadrées par des bénévoles. Le lancement est prévu pour avril 2025.

Concernant la pratique sportive, aucun club romainvillois n'est actuellement affilié à la Fédération handisport ou à celle du sport adapté. Néanmoins, certains clubs accueillent des personnes en situation de handicap et un club propose déjà des créneaux spécifiques. Afin de renforcer l'offre, la municipalité prévoit la mise en œuvre du dispositif **Club inclusif**, permettant la formation des clubs volontaires à l'accueil du public en situation de handicap. Une première session est programmée en octobre 2025.

Perspectives

Face aux besoins croissants exprimés par les personnes en situation de handicap et leurs aidants, plusieurs axes de développement apparaissent nécessaires à l'échelle municipale :

- **Renforcement du repérage et de l'orientation** des publics concernés, notamment via la création d'un guichet handicap unique, permettant un accès facilité à l'information, aux droits et aux accompagnements.
- **Déploiement d'un plan communal d'accessibilité universelle**, intégrant les enjeux de mobilité, de logement, d'accès aux équipements culturels, sportifs et de loisirs.
- **Soutien accru aux aidants**, par la mise en place de permanences spécifiques, de groupes de parole et de dispositifs de répit en lien avec les partenaires institutionnels.
- **Développement de partenariats structurants avec les associations locales et départementales**, afin de favoriser les démarches inclusives et de lutter contre l'isolement.
- **Promotion de la santé inclusive**, en articulant la prévention et les soins avec les réalités du handicap, notamment à travers des programmes spécifiques de lutte contre les inégalités de santé.
- **Renforcement de la coordination interprofessionnelle**, à travers la création d'un comité technique handicap local rassemblant les acteurs municipaux, médico-sociaux, associatifs et usagers.

PARTIE 3

VERS UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ



A - Enjeux identifiés

En lien avec les problématiques actuelles et locales de santé, en tenant compte des objectifs de la politique de santé municipale et du Projet régional de santé 3, nous pouvons identifier les axes thématiques possibles autour desquels le future Contrat local de santé pourra s'articuler

B - Améliorer le parcours de soins et l'accès aux droits

Le territoire fait face à une démographie médicale insuffisante au regard des besoins de la population, dans un contexte marqué par d'importantes disparités dans l'accès aux soins. Malgré la présence d'acteurs de santé structurants, tels que le Centre Municipal de Santé, l'hôpital et la clinique, les habitants rencontrent encore des difficultés importantes pour accéder à une prise en charge adaptée. Ces difficultés se traduisent notamment par des délais de rendez-vous particulièrement longs, des coûts de soins parfois trop élevés, ainsi que par la saturation de certains professionnels de santé ne prenant plus de nouveaux patients. Par ailleurs, les dispositifs de prévention demeurent insuffisamment connus par une partie de la population. Dans ce contexte, les pharmacies apparaissent comme des acteurs de proximité de plus en plus mobilisés dans l'accompagnement et la prise en charge des patients. Enfin, une connaissance encore limitée des droits et des dispositifs d'accès aux soins et à la protection sociale constitue un frein supplémentaire au recours aux services existants.

1. Renforcer la prévention et promouvoir la santé pour tous

Le renforcement de la prévention et la promotion de la santé pour tous constituent un enjeu majeur du territoire. La population romainvilloise présente des caractéristiques démographiques diversifiées, avec plus de 8 % des habitants âgés de 18 à 24 ans, une part importante de ménages avec enfants (29 %) ainsi qu'un vieillissement progressif de la population, les personnes de plus de 60 ans représentant 16,8 % des habitants. Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte social marqué par un taux de pauvreté élevé, atteignant 24 %, susceptible d'accentuer les inégalités sociales et territoriales de santé.

Les enjeux de prévention apparaissent particulièrement importants au regard de certains indicateurs sanitaires. La participation aux dépistages organisés des cancers demeure limitée, tandis que 14,3 % de la population bénéficie d'une prise en charge à 100 % au titre d'une Affection de Longue Durée (ALD), notamment en raison d'une prévalence significative du diabète de type 2, qui concerne plus de 4,6 % des habitants. Les thématiques liées à l'activité physique et à l'alimentation ressortent par ailleurs fortement dans les préoccupations exprimées par les habitants en matière de maintien d'une bonne santé.

Dans ce contexte, la labellisation du Centre Municipal de Santé en tant que Maison Sport Santé constitue un levier structurant pour développer des actions de prévention et promouvoir des parcours favorisant l'activité physique adaptée. Toutefois, une

méconnaissance persistante des actions de prévention et des dispositifs existants limite encore leur appropriation par une partie de la population, soulignant la nécessité de renforcer les actions d'information, de sensibilisation et d'aller-vers.

2. Mieux accompagner les publics prioritaires

Le territoire se caractérise par une part relativement importante de ménages avec enfants (29 %), parmi lesquels 17 % sont des familles monoparentales, pouvant être davantage exposées à des situations de fragilité sociale et psychologique. Dans ce contexte, les violences faites aux femmes constituent une thématique fortement portée par la municipalité, mobilisant les acteurs locaux autour des enjeux de prévention, de repérage et d'accompagnement des victimes.

Le Centre Municipal de Santé dispose d'une consultation de victimologie, aujourd'hui confrontée à une forte saturation, témoignant de l'importance des besoins sur le territoire. La ville s'inscrit également dans une dynamique partenariale à travers une collaboration avec la CPTS, notamment dans le cadre du groupe de travail consacré au parcours de soins des femmes victimes de violences, afin de renforcer la coordination des acteurs et la continuité de l'accompagnement.

Par ailleurs, les préoccupations exprimées par les parents concernent de manière croissante les usages excessifs des écrans et les phénomènes d'addiction touchant les enfants et les adolescents. Ces enjeux s'inscrivent dans un contexte de refonte de la politique municipale en direction de la jeunesse et du service jeunesse, visant à adapter les réponses proposées aux besoins des jeunes et des familles.

Malgré les dispositifs existants, le territoire demeure confronté à un manque de professionnels en capacité d'assurer un accueil, une orientation et un accompagnement adaptés des publics concernés, limitant ainsi la fluidité des parcours et l'accès aux ressources disponibles.

3. Santé mentale

Le territoire est confronté à un vieillissement progressif de sa population, générant des besoins croissants en matière d'accompagnement médico-social, de santé mentale et de prise en charge du handicap. À ce titre, 7 % de la population bénéficie d'une reconnaissance auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), traduisant l'importance des enjeux liés à la perte d'autonomie, aux situations de handicap et aux troubles psychiques.

La santé mentale apparaît comme une préoccupation majeure pour une partie de la population et des professionnels du territoire. Malgré la présence de plusieurs structures et dispositifs, tels que le Centre Municipal de Santé, l'EHPAD, le CSAPA et le CMPP, l'offre de soins demeure insuffisante au regard des besoins identifiés. Les délais de prise en charge sont particulièrement importants, pouvant atteindre jusqu'à quatre ans pour certaines consultations au CMPP. Par ailleurs, l'absence de psychiatres sur le territoire contraint les habitants à se tourner vers des structures situées dans des communes voisines telles que Noisy-le-Sec, Montreuil ou Bobigny, complexifiant l'accès aux soins spécialisés.

Le territoire bénéficie néanmoins de la présence d'acteurs engagés dans l'accompagnement social et médico-social, notamment le CCAS et le réseau RESAD, participant au repérage et à l'orientation des publics fragiles. La création d'un poste de chargée de mission handicap et santé mentale, en octobre 2023, témoigne également de la volonté municipale de structurer une réponse locale plus coordonnée sur ces enjeux.

Dans cette dynamique, des actions de sensibilisation et de montée en compétences des professionnels et acteurs locaux ont été engagées, notamment à travers le déploiement de la formation « Premiers secours en santé mentale » (PSSM). Cette mobilisation s'inscrit pleinement dans le contexte de la désignation de la santé mentale comme Grande cause nationale 2025, renforçant la nécessité de développer des actions de prévention, de repérage précoce et d'accompagnement adaptées aux besoins de la population.

C - Axes stratégiques pour le futur Contrat local de santé (CLS)

À l'issue de cette analyse territoriale, quatre axes stratégiques se dégagent pour structurer le futur Contrat Local de Santé de Romainville.

1. Améliorer le parcours de soins et l'accès aux droits

Cet axe vise à réduire les inégalités territoriales d'accès aux soins et à favoriser une meilleure continuité des parcours de santé. Il s'agira notamment de soutenir l'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire, de renforcer l'accès aux droits et à la couverture santé, ainsi que de lutter contre les situations de non-recours aux dispositifs existants.

2. Renforcer la prévention et promouvoir la santé pour tous

Le renforcement des actions de prévention constitue un enjeu majeur du territoire. Cet axe a pour objectif de développer les actions de dépistage et de sensibilisation, de renforcer la capacité d'agir des habitants en matière de santé et de promouvoir les comportements favorables à la santé. La labellisation « Maison Sport-Santé » du Centre Municipal de Santé représente à ce titre un levier structurant pour encourager l'activité physique adaptée et les démarches de prévention.

3. Mieux accompagner les publics prioritaires

Cet axe vise à adapter les réponses locales aux besoins spécifiques des publics les plus fragiles. Une attention particulière sera portée aux violences faites aux femmes, identifiées comme un enjeu majeur de santé publique, ainsi qu'aux jeunes, public prioritaire en matière de prévention et de promotion de la santé. L'accompagnement des seniors constituera également un enjeu central, dans une logique de parcours coordonné, de maintien de l'autonomie et de prévention de l'isolement.

4. Construire une gouvernance locale de la santé territoriale

La réussite du futur Contrat Local de Santé repose sur la mise en place d'une gouvernance locale partagée et coordonnée. Cet axe a pour objectif de renforcer la coordination entre les acteurs du territoire, de consolider les dynamiques interservices et partenariales et de structurer une réponse locale cohérente et adaptée aux besoins des habitants. Il s'agira également de faire du soutien aux aidants un pilier des solidarités locales et de favoriser une approche transversale des enjeux de santé publique.

Ces axes stratégiques constituent le socle du futur Contrat Local de Santé et ont vocation à guider la mise en œuvre d'actions concertées au service des habitants de Romainville.

Annexe

ENTRETIENS AVEC LES ACTEURS ET ACTRICES DU TERRITOIRE

Divers entretiens ont été menés auprès des services municipaux et professionnels de santé afin d'appréhender leur connaissance de la démarche de CLS, leur implication dans les actions relatives aux inégalités sociales de santé et leurs besoins.

Les principales problématiques identifiées sont les suivantes :

Le manque de professionnels de santé

Des préoccupations majeures au sein du territoire et qui sont un enjeu national :

- Peu d'offres en médecine généraliste à domicile.
- Peu d'offres en médecine spécialisée notamment concernant l'ORL, la dermatologie, la pédiatrie et l'ophtalmologie.
- Peu de médecins généralistes qui acceptent les nouveaux patients.

Développer la participation des citoyens

Les acteurs consultés ont mis en lumière la nécessité d'améliorer l'inclusion des populations issues des quartiers, surtout les deux quartiers résolument tournés vers des communes limitrophes : les quartiers du Bas-Pays et des Trois-Communes. Deux zones avec une faible offre de commerces, de transports et de soins.

La santé mentale

Celle-ci est une composante de la santé aussi importante que la santé physique.

Depuis la crise sanitaire liée à l'épidémie du Covid-19, les services municipaux constatent une dégradation de troubles psychiques (état anxieux, dépressif, troubles de l'humeur...).

Ces troubles sont découverts au détour d'une demande, d'échanges et souvent les services municipaux sont démunis car ils ne peuvent y répondre ou orienter. En effet, pas de psychiatre sur la ville, des difficultés de prise en charge des enfants et adolescents malgré la présence du CMPP, et peu de lisibilité des dispositifs existants.

La jeunesse

Selon l'INSEE, en 2021¹ **40,3%** de la population ont entre 0 et 29 ans.

Une jeunesse (15 - 24 ans) touchée par le chômage à plus de 23,6% et qui déclarent à plus de 23,9 % être sans diplôme.

En 2023 avec la mise en place des Assises de la jeunesse, la Ville réaffirme sa volonté de recueillir les avis des jeunes, des parents, des professionnels, afin de mieux connaître leurs besoins et leurs envies. À travers des ateliers thématiques, différentes problématiques ont surgi.

- Les jeunes ont peu recours aux soins en santé et s'ils les utilisent c'est en cas d'urgence.
- Les jeunes s'intéressent peu voire pas du tout aux questions de santé.
- Problématiques des écrans et des réseaux sociaux, qui touchent tout le monde mais de plus en plus les plus jeunes, voire les enfants en bas âge.

¹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/>

- Le protoxyde d'azote : les acteurs de terrain s'accordent pour dire qu'il s'agit d'une problématique croissante et qui doit être appréhendée dans les politiques publiques.
- À la suite de l'épidémie de Covid-19, les professionnels font le constat que le confinement a affecté la santé mentale des jeunes avec des symptômes d'anxiété et de mal-être.
- Malgré les interventions de la conseillère conjugale et familiale au sein des établissements scolaires, les professionnels disent que les violences infantiles / la maltraitance sont peu explorées dans les politiques publiques et les actions de prévention.
- Des inquiétudes concernant la sédentarité associée aux écrans : il faut développer des actions autour de l'alimentation et faciliter l'accès aux activités physiques pour les jeunes.
- Les actions de prévention doivent être co-construites entre les différents partenaires, les associations et surtout être plus visibles.

Le logement

Sur un territoire où le logement social est difficile d'accès, 38,2% du parc sont composés de logements sociaux. En 2022, selon la DRIHL, le taux d'attribution de logements sociaux est de 7,2 pour 100 demandes, ce qui traduit une forte demande locative sociale.

Un parc de logement concerné par des enjeux de rénovation et d'adaptation, avec 4,5% de logement insalubres.

Lors des entretiens deux dimensions sont apparues :

- L'habitat collectif avec des problématiques tels que l'insalubrité, la déperdition énergétique ou encore la présence de nuisibles (notamment les punaises de lit)
- Le logement informel avec les squats

CONSULTATION CITOYENNE

La ville de Romainville et l'ARS Ile-de-France (ARS) ont souhaité que les habitant.e.s soient associé.e.s à la vie du futur Contrat local de santé (CLS).

C'est dans cette logique que le service prévention de la commune a construit et lancé une consultation citoyenne visant à connaître les besoins, attentes et préoccupations en matière de santé.

C'est ainsi qu'un questionnaire a été élaboré afin de donner la parole aux habitants (en annexe).

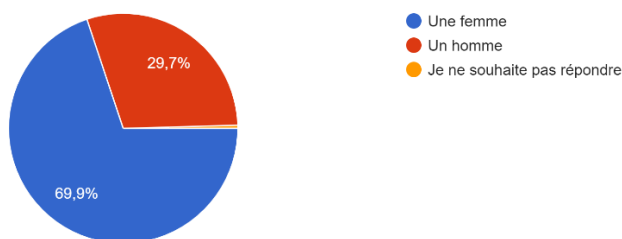
Lancée en mai 2024, cette consultation citoyenne s'est faite par le biais d'un questionnaire en ligne, disponible sur le site de la Ville et un questionnaire au format papier a été distribué dans tous les lieux municipaux susceptibles de recevoir du public.

229 ROMAINVILLOIS.ES ONT RÉPONDU

LE PROFIL

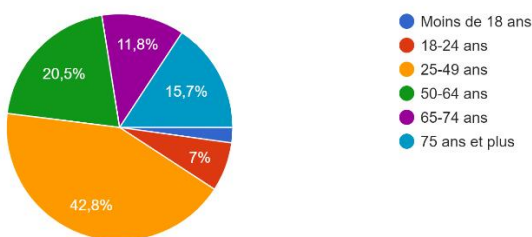
À plus de **69,9%** ce sont des femmes qui ont répondu au questionnaire

Vous êtes :
229 réponses



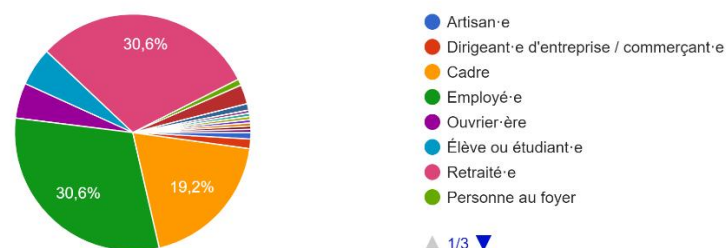
À **42,8%**, ce sont les 25-49 ans les plus représentés

Votre âge :
229 réponses



30,6 % des personnes sondées se déclarent «employé·e·s». **30,6 %** d'entre elles se déclarent être «retraité·e·s» et **19,2%** sont des cadres.

Quelle est votre situation professionnelle ?
229 réponses

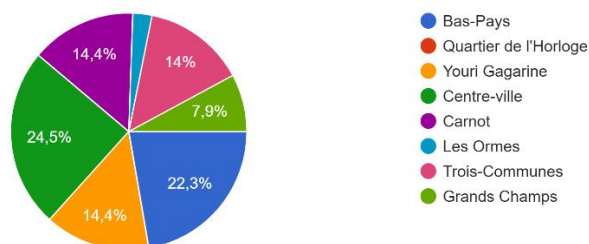


▲ 1/3 ▼

Tous les quartiers de la ville sont représentés

Dans quel quartier de Romainville habitez-vous ?

229 réponses

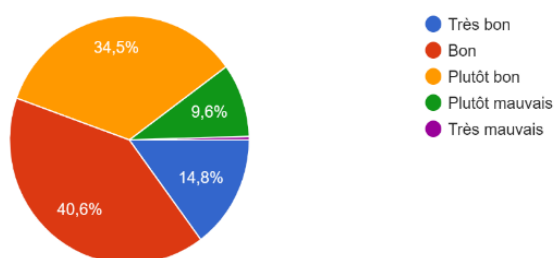


VOTRE SANTE

55,4% des personnes interrogées déclarent être en « **bonne** » ou « **très bonne** » santé physique.

Comment qualifieriez-vous votre état de santé physique en général ?

229 réponses



À la question : **citez 4 facteurs qui ont, selon vous, un impact positif sur votre état de santé physique ?**

Les personnes ont mis en :

- 1^{er} choix : l'activité physique (152 réponses).
- 2^{ème} choix : le sommeil (144 réponses).
- 3^{ème} choix : l'alimentation (109 réponses).
- 4^{ème} choix : la famille (105 réponses).

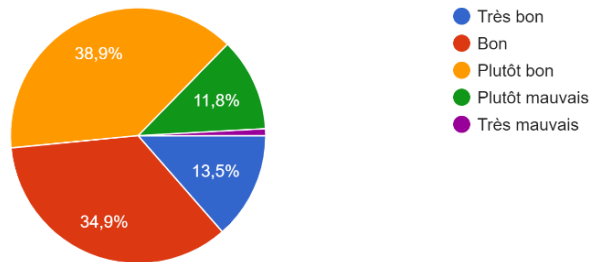
Ces facteurs ont été également plébiscités dans les 4 premiers choix.

- 79% pour l'alimentation.
- 66% pour l'activité physique.
- 62% pour le sommeil.
- 45% pour la famille.

39,9% des personnes estiment leur état de **santé psychologique** «**plutôt bon**» .

Comment qualifieriez-vous votre état psychologique ?

229 réponses



À la question : **citez 4 facteurs qui ont, selon vous, un impact positif sur votre état de santé psychologique ?**

Les personnes ont mis en :

- 1^{er} et 4^{ème} choix : la famille (35 et 26 réponses).
- 2^{ème} choix : les relations sociales (39 réponses).
- 3^{ème} choix : le sommeil (35 réponses).

Ces facteurs ont été également plébiscités dans les 4 premiers choix.

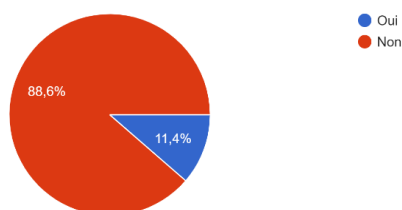
- 41% pour les relations sociales.
- 36% pour le sommeil.
- 34% pour la famille.
- 30% pour l'activité physique.

À la question : **êtes-vous concerné·e par le handicap ?**

Seuls **11%** sont concerné·e·s

Êtes-vous concerné·e par un handicap :

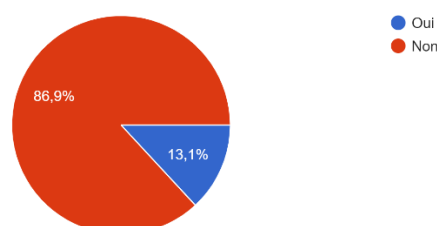
229 réponses



Et **13%** des personnes interrogées sont des aidants pour :

- Les personnes âgées (+de 65 ans) : 70%.
- Un enfant : 18%.
- Un adultes (+de 18 ans) : 12%.

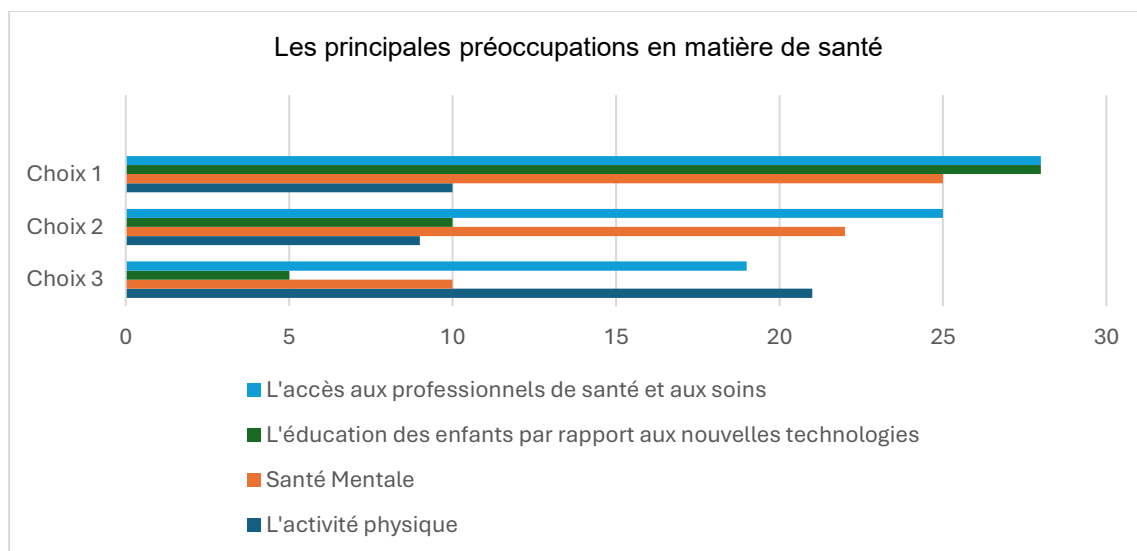
Êtes-vous proche aidant-e ?
229 réponses



À la question : **numérotez les 3 problématiques ci-dessous qui font partie de vos préoccupations. Et vers qui vous tournez-vous ?**

- Avec 28 réponses, 2 problématiques se retrouvent dans leur 1^{ère} préoccupation :
 - L'éducation de leurs enfants par rapport aux nouvelles technologies (smartphones, réseaux sociaux),
 - L'accès aux professionnels de santé et aux soins.
- Avec 25 réponses, l'accès aux professionnels de santé et aux soins fait encore partie de leurs préoccupations. Mais avec 22 réponses, nous pouvons également lire que la dépression/ le mal-être font partie de leur inquiétude.
- Avec 21 réponses, l'activité physique fait partie de leurs préoccupations.
- Avec 19 réponses, l'accès aux professionnels de santé et aux soins reste toujours une anxiété.
- Et ils sont inquiets face à l'isolement social (10 réponses), la dépression /le mal-être (10 réponses) et la souffrance au travail (14 réponses).

Avec **31%**, l'accès aux professionnels de santé et aux soins est leur 1^{ère} préoccupation, suivie par la dépression/le mal-être avec **22%**. Sans oublier les problématiques nouvelles technologies (smartphones, réseaux sociaux) avec **18%**



Face à leurs inquiétudes, les personnes vont chercher des réponses :

- Auprès de leur médecin.
- Sur les plateformes référencées.
- Auprès des services municipaux : le Centre municipal de santé, la Maison des parents, le CCAS, la maison des retraités, les centres sociaux.
- Dans la famille, parmi les amis, ...

À la question : ***si vous avez des enfants ou des adolescents, quelles sont les thématiques de santé prioritaires les concernant ?***

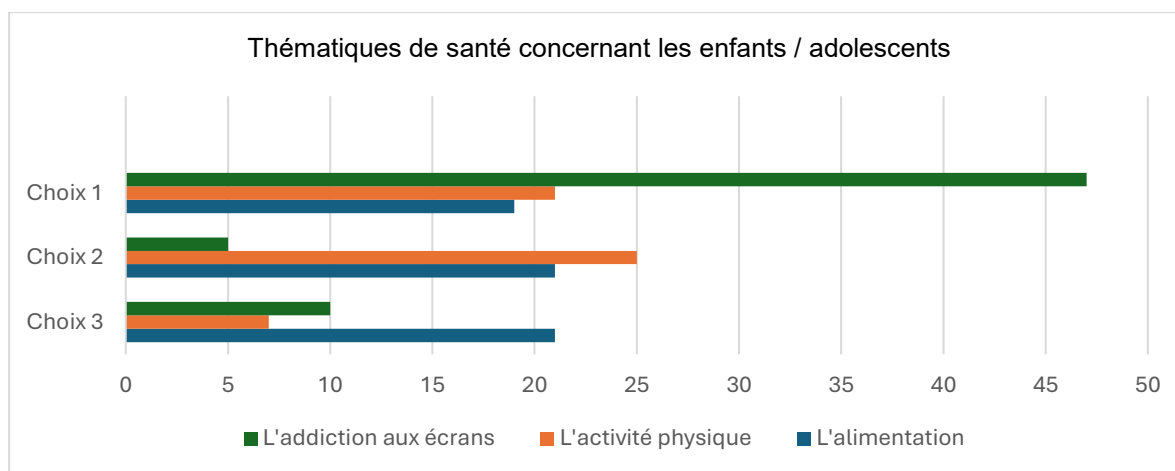
Les parents ont répondu :

- L'addiction aux écrans avec 47 réponses.
- L'activité physique avec 25 réponses.
- L'alimentation avec 21 réponses.

Ces thématiques sont les 3 premiers choix

- 27% concernant l'addiction aux écrans.
- 26% pour l'alimentation.
- 23% pour l'activité physique.

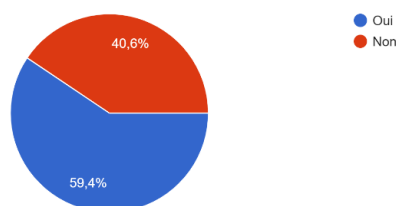
Mais il est important de mettre en avant qu'avec **13%** le mal-être est une inquiétude pour les parents.



À la question : ***pratiquez-vous une activité physique ?***

59,4% des personnes ont répondu «oui»

Pratiquez-vous une activité physique ?
229 réponses



43,5% des personnes pratiquent l'activité sportive de façon autonome contre **40%** qui la pratiquent dans une salle de sport. Et à plus de **43%**, ils s'adonnent à leur sport plus de 3 fois par semaine.

VOTRE PARCOURS DE SANTÉ

93,4% des personnes interrogées déclarent avoir un médecin généraliste. À titre de comparaison 89 % de français domiciliés en France métropolitaine et âgés de 17 ans et plus déclaraient avoir un médecin en 2022².

À plus de **64%**, leur médecin traitant est à Romainville et **10%** ont leur médecin à Paris.

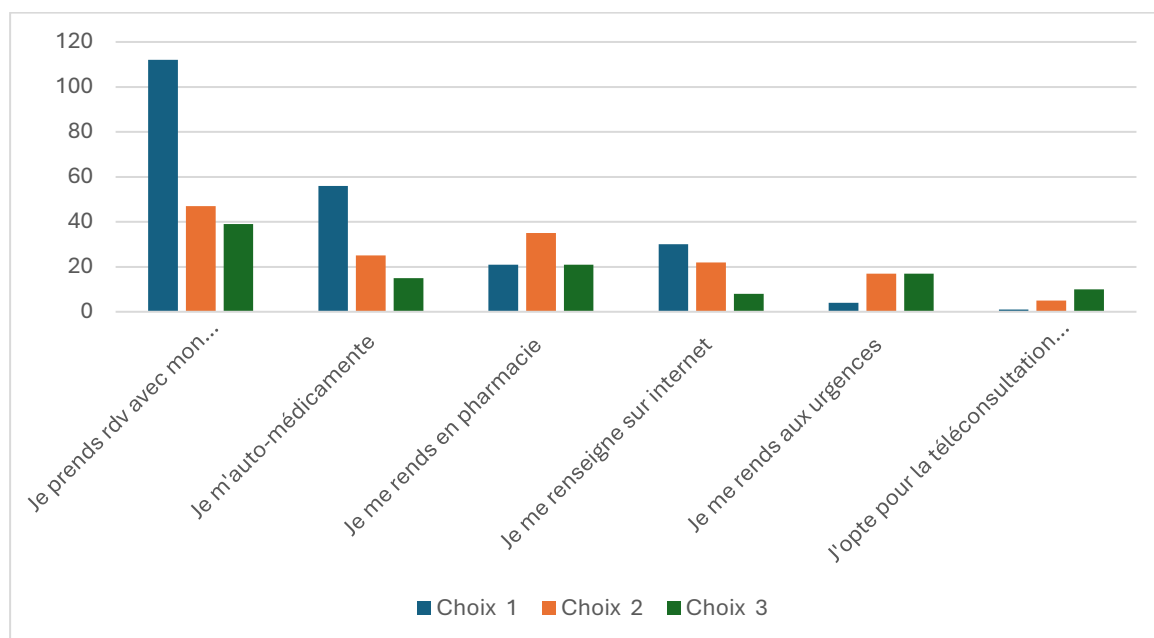
À plus de **99,6%**, les personnes déclarent être affiliées à l'Assurance maladie.

73% d'entre eux ont une mutuelle dont **6 %** Solimut, la mutuelle communale.

15% ont la Complémentaire santé solidaire (l'ancienne CMU), **1%** ont l'AME et **11%** n'ont pas de mutuelle.

À la question : ***quel comportement adoptez-vous quand vous ressentez les premiers symptômes d'une maladie?***

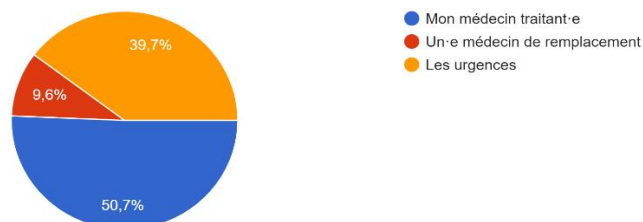
À plus de **86%** les personnes interrogées ont répondu «je prends rdv avec mon médecin». Suivi à **41%** de «Je m'auto-médicamente» puis à **33%** de «Je me rends en pharmacie», ce qui place les pharmaciens comme des intervenants en prévention santé.



² Rapport d'information sénatorial n°589 « Rétablir l'équité territoriale en matière d'accès aux soins : agir avant qu'il ne soit trop tard », 2022

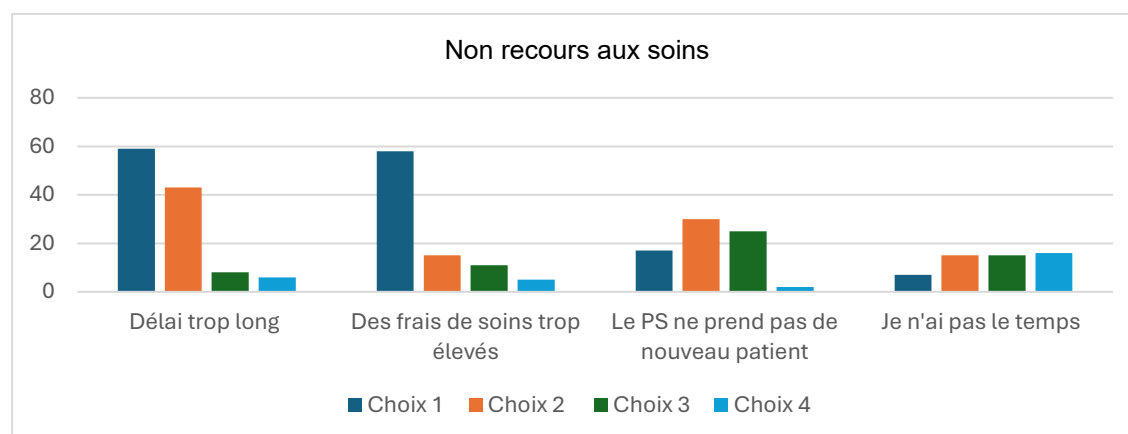
À la question : **qui allez-vous consulter en cas d'urgence ?**

Qui consultez-vous en cas d'urgence ?
229 réponses



Au vu des deux dernières questions, nous voulions savoir si les personnes interrogées voulaient participer aux actions de prévention, à **48%**, ils ont dit «non» mais à **33%**, ils souhaitent des brochures d'informations.

À la question : **Vous n'avez pas pu réaliser certains soins que l'on vous a conseillés, c'est à cause... ?**



À plus de **26%**, les personnes ont renoncé aux soins à cause du délai trop important pour obtenir un rdv, ce qui rejoint leur inquiétude dans l'offre de soins et de santé. En 2^{ème} choix, des frais trop élevés.

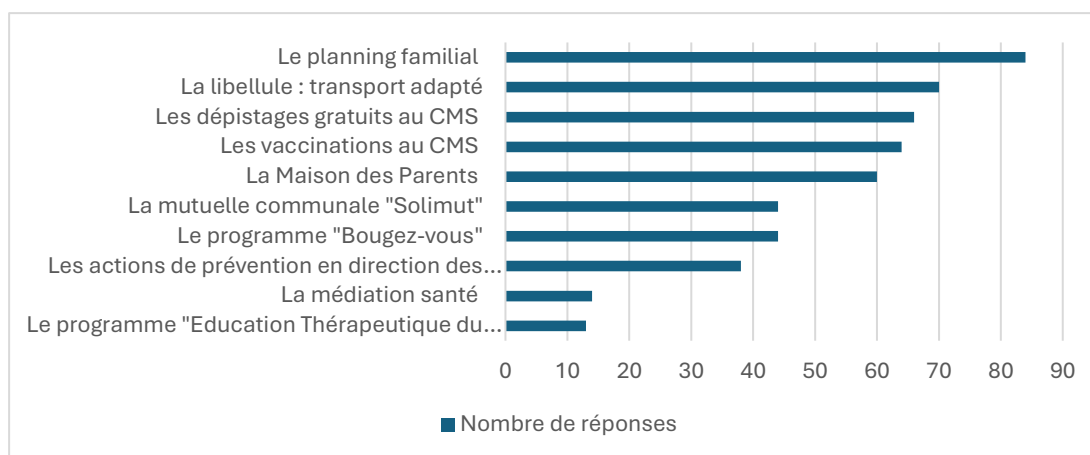
À la question : **connaissiez-vous le Centre municipal de santé Louise Michel à Romainville ?**

À plus de **76%**, les personnes répondent oui et elles le fréquentent en cas d'urgence à plus de **62%**.

Au sein du pôle santé, le service de prévention à travers le Contrat local de santé propose des actions et des animations en santé. Mais seulement **15%** les personnes interrogées connaissent le service.

À la question : **afin de mieux prendre en charge votre santé, la municipalité de Romainville vous propose différents dispositifs. Cochez ceux que vous connaissez.**

De façon générale, les personnes interrogées ne connaissent pas les aides existantes en matière de santé, ainsi que les actions de prévention et de promotion de la santé.



Direction Santé autonomie et Social – Pôle Santé

Service Prévention et Promotion de la santé

Place de la laïcité - 93230 romainville – prevention.cms@ville-romainville.fr

www.ville-romainville.fr

